

Rapport de jury

Concours de recrutement de bibliothécaires Session 2021

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

*Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique*

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHECAIRES**

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne – Concours spécial
Session 2021

Rapport du jury

Par

Pierre-Yves CACHARD

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)
Président du jury

Joëlle CLAUD

Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)
Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)
Vice-Présidente du jury

Juin 2021

SOMMAIRE

1. Cadre général du concours de bibliothécaires	- 1 -
1.1. Le cadre réglementaire	- 1 -
1.1.1. Ouverture des concours, nombre de postes.....	- 1 -
1.1.2. Épreuves des concours	- 2 -
1.2. L'organisation administrative et le calendrier.....	- 4 -
1.3. Principales données chiffrées.....	- 5 -
1.3.1. Inscrits, admissibles et admis.....	- 5 -
1.3.2. Résultats et seuils d'admissibilité, d'admission, d'inscription sur liste complémentaire, moyennes.....	- 7 -
1.4. Les candidats	- 9 -
1.4.1. La répartition par sexe	- 9 -
1.4.2. La répartition par tranche d'âge	- 10 -
1.4.3. La répartition par diplôme	- 13 -
1.4.4. La répartition par profession.....	- 14 -
1.4.5. La répartition par académie.....	- 16 -
1.5. Le jury	- 18 -
2. Épreuves écrites d'admissibilité	- 19 -
2.1. Concours externe	- 19 -
2.1.1. Note de synthèse.....	- 19 -
2.1.2. Composition	- 25 -
2.2. Concours spécial : note de synthèse	- 28 -
2.3. Concours interne : étude de cas.....	- 30 -
3. Épreuves orales d'admission	- 34 -
3.1. Concours externe	- 34 -
3.1.1. Entretien de motivation professionnelle	- 35 -
3.1.2. Entretien de culture générale.....	- 36 -
3.2. Concours externe spécial	- 40 -
3.3. Concours interne	- 44 -
3.3.1. Entretien de motivation professionnelle	- 44 -
3.3.2. Entretien de culture générale.....	- 49 -
Conclusion et recommandations	- 51 -
Annexes	- 53 -

1. Cadre général du concours de bibliothécaires

1.1. Le cadre réglementaire

1.1.1. Ouverture des concours, nombre de postes

Le décret n° 92-29 du 9 janvier 1992¹ (publié au Journal Officiel le 12 janvier 1992), portant statut particulier des bibliothécaires d'État, définit ainsi, à son article 2, leurs missions :

« Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. »

Les modes de recrutement des bibliothécaires sont, pour la session 2021, les suivants :

- Concours externe et concours interne

Le même décret prévoit, dans ses articles 4, 5 et 6, les conditions de recrutement des bibliothécaires, par voie de **concours externe et interne** ; quant à la liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe, elle est fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (J.O. du 2 avril 1992)².

- Concours externe spécial

Une modification du décret n°92-29 a permis la création d'un **concours externe spécial** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de doctorat défini à l'article L. 612-7 du code de l'éducation, ou justifiant de qualifications au moins équivalentes reconnues dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Au titre de l'année 2021, deux arrêtés, en date du 14 septembre 2020 (J.O. du 3 octobre 2020), ont autorisé l'ouverture d'un **concours externe** et d'un **concours interne**³ et l'ouverture d'un **concours externe spécial**⁴ et ont fixé le calendrier des inscriptions et des épreuves écrites.

Quant au nombre de postes, il a été fixé par deux arrêtés en date du 2 février 2021 (J.O. du 7 février 2021) comme suit :

- 12 au concours externe,
- 4 au concours interne⁵
- 1 au concours externe spécial⁶.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000539406/>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000358087&categorieLien=id>

³ https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=ShUbvqQ3FU6t4uozcvNe_5qH1nc06XOcmHmMGeP5oIU=

⁴ https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=ShUbvqQ3FU6t4uozcvNe_2FWo9wuZzYvHx_q16YZst4=

⁵ https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=CR9_-ctqAXTRmqcijST8FmdoyaiZIDDLDoWKNzrjT-Y=

⁶ https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=CR9_-ctqAXTRmqcijST8Fj7-g5CEvAXxl2PjZOzX1NY=

De 2017 à 2020, le nombre de postes ouverts aux concours externe et interne n'a cessé de diminuer. La session 2021 voit une légère augmentation, tant pour le concours externe (+ 2 postes) que pour le concours interne (+ 1). Malgré cette progression, nous sommes bien loin du niveau atteint en 2017. S'agissant du concours spécial, le nombre de postes reste identique à celui des deux années précédentes.

	2017	2018	2019	2020	2021
Concours externe	20	13	10	10	12
Concours interne	14	10	4	3	4
Concours externe spécial			1	1	1
Total	34	23	15	14	17

Tableau 1 : Évolution du nombre de postes ouverts aux trois concours 2017-2021

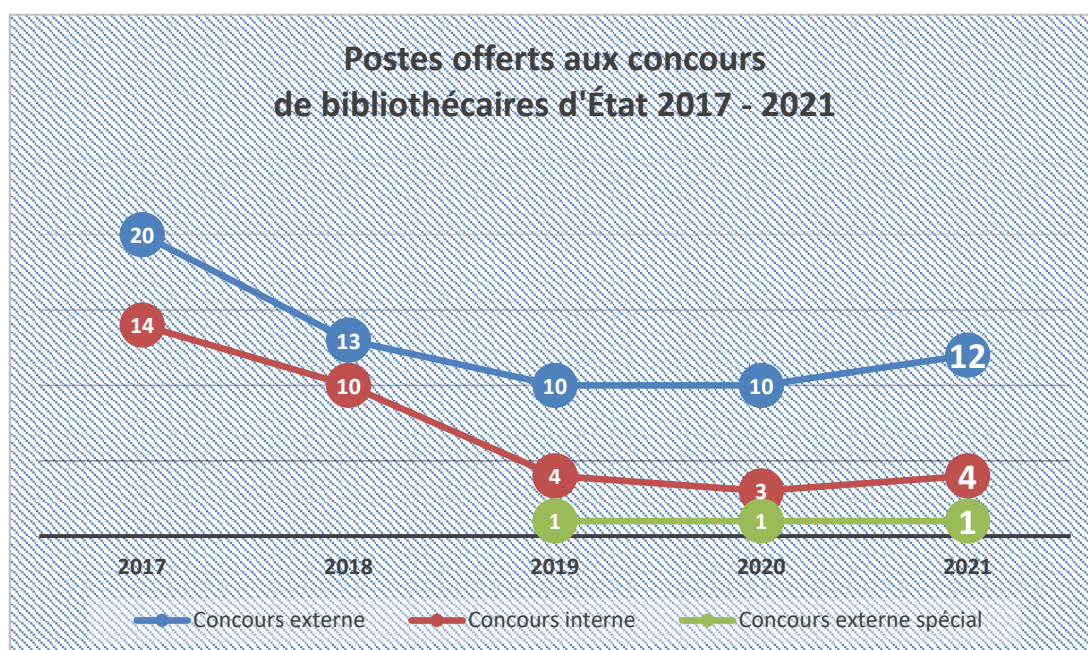


Figure 1 : Évolution du nombre de postes ouverts aux trois concours 2017-2021

1.1.2. Épreuves des concours

Les modalités d'organisation des concours externe et interne sont fixées par l'arrêté du 11 juin 2010⁷, modifié en 2014.

Concours externe :

1. Épreuves écrites d'admissibilité

a) *Note de synthèse* établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 3).

b) *Composition* sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles (durée : quatre heures ; coefficient 2).

⁷<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025917531/2020-09-30/>

Une note inférieure à 5 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 4).

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

Concours interne :

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Étude de cas dont le programme figure en annexe 1 de l'arrêté du 11 juin 2010⁸, portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 4).

En vue de cette épreuve, les candidats admissibles remettent donc un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe 2 de l'arrêté du 11 juin 2010. Le dossier de RAEP ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Ce dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité et avant les épreuves orales. Le dossier de RAEP ne donne pas lieu à notation. Seul l'entretien avec le jury est noté.

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

⁸ Programme de l'épreuve d'étude de cas du concours interne de recrutement de bibliothécaires :

- les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle ;
- les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;
- rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;
- économie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information ;
- publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication ;
- statuts et organisation des fonctions publiques, en particulier droits et obligations des fonctionnaires.

Concours externe spécial

Un arrêté du 22 février 2018⁹ (J.O. n°0068 du 22 mars 2018) a fixé les modalités d'organisation du concours externe spécial.

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 3).

Une note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un bibliothécaire. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat d'une durée de cinq minutes au maximum présentant son parcours universitaire et professionnel, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat qui comporte obligatoirement un exposé de ses titres et travaux, un *curriculum vitae* décrivant son parcours universitaire et, le cas échéant, professionnel ainsi qu'une lettre de motivation. (Durée de l'épreuve : trente minutes, coefficient 4).

1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative du concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH D5) à la Direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, avec l'appui du bureau des affaires générales (DGRH D1).

Le jury de la session 2021 a été présidé par Monsieur Pierre-Yves Cachard, assisté d'une vice-présidente, Madame Joëlle Claud, tous deux affectés dans le collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L) de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR).

Le calendrier a été le suivant :

Arrêtés d'ouverture des concours	14 septembre 2020
Ouverture des inscriptions	3 octobre 2020 à 12h
Clôture des inscriptions	12 novembre 2020 à 17h
Arrêté de nomination du jury	13 janvier 2021
Arrêté fixant le nombre de postes aux concours externe, interne et spécial	2 février 2021
Épreuves écrites d'admissibilité (concours externe, interne et spécial)	11 et 12 février 2021
Résultats de l'admissibilité	25 mars 2021
Épreuves orales d'admission	Du 17 au 20 mai 2021
Délibération finale du jury	20 mai 2021

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000036733269&dateTexte=20180822>

Tableau 2 : Calendrier d'organisation de la session 2021 des concours de bibliothécaires

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées dans 24 centres en métropole et dans 7 centres outre-mer, soit au total 31 centres.

Les épreuves orales d'admission se sont tenues à Paris.

1.3. Principales données chiffrées

1.3.1. Inscrits, admissibles et admis

À la date de clôture des inscriptions, 1 609 candidats se sont inscrits au concours externe (1 813 en 2020, 1 785 en 2019), 405 au concours interne (480 en 2020, 516 en 2019), 97 (97 en 2020, 89 en 2019) au concours spécial.

La recevabilité des candidatures est examinée pour les seuls candidats admissibles.

	Concours externe	Concours interne	Concours spécial
Postes ouverts	12	4	1
Candidats inscrits	1 609	405	97
Candidats présents			
Première épreuve	527	192	37
Deuxième épreuve	508		
Candidats admissibles	40	14	5
Candidats admis sur les listes principales	12	4	1
Candidats inscrits sur les listes complémentaires	7	5	1

Tableau 3 : Données chiffrées sur l'organisation des concours de bibliothécaires (session 2021)

Depuis 2011, l'évolution des candidatures aux concours a été la suivante :

	Concours externe	Concours interne	Concours externe spécial
2011	4 884	1 004	
2012	2 606	721	
2013	2 958	736	
2014	2 545	602	
2015	2 584	561	
2016	2 131	580	
2017	2 240	542	
2018	2 028	479	
2019	1 785	516	89
2020	1 813	480	97

2021	1 609	405	97
------	-------	-----	----

Tableau 4 : Évolution des inscriptions aux concours depuis 2011

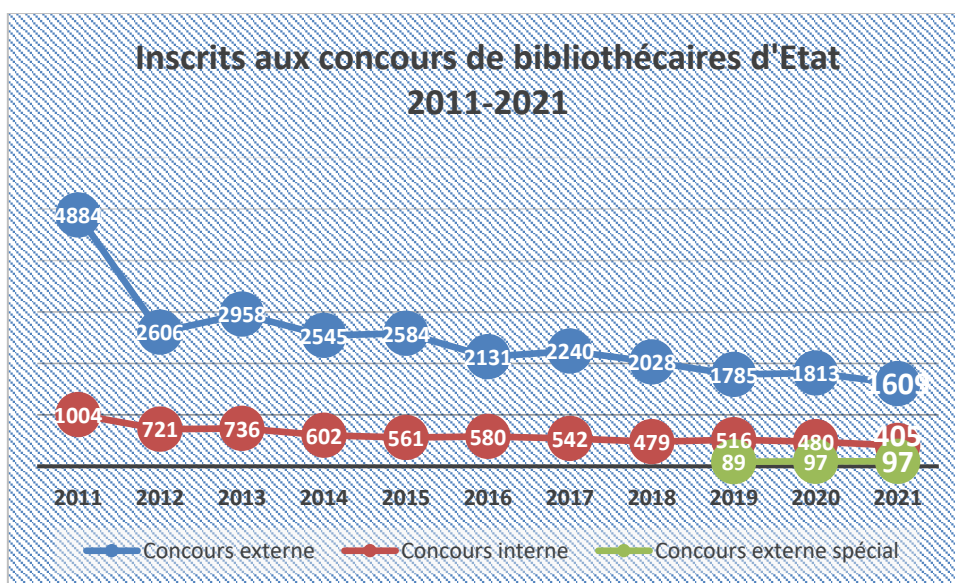


Figure 2 : Évolution des inscriptions aux concours depuis 2011

Pour le concours externe, après une légère augmentation en 2020, le nombre de candidats inscrits a à nouveau décliné (- 11, 2 % par rapport à 2020). Depuis 2011, on observe une baisse cumulée de 67 %.

Pour le concours interne, on constate une nouvelle baisse des inscrits (- 15,6 % par rapport à 2020), après une légère reprise en 2019. La baisse des inscriptions est de 59, 7 % depuis 2011.

Pour le concours spécial, le nombre d'inscrits (97) est en 2021 le même qu'en 2020 (il était de 89 en 2019).

L'absentéisme lors des épreuves écrites est élevé ; s'il est resté assez stable au concours externe avec 67,25 % (66, 9 % en 2020, 63,58 % en 2019), il a augmenté au concours interne (52, 6% contre 48,9 % en 2020, 45,54 % en 2019), et au concours spécial (61,8 % contre 51,5% en 2020, 46,1 % en 2019).

Les concours de bibliothécaires demeurent attractifs, et leur sélectivité a légèrement évolué, mais cela est dû plus largement à l'élévation de l'absentéisme aux épreuves qu'à l'augmentation du nombre de postes offerts.

	Concours externe	Concours interne	Concours spécial
Admissibles/nombre de présents :			
- aux deux épreuves écrites	7,5 % (6,7 % en 2020 6,1 % en 2019)	7,3% 6,1 % en 2020, 5,7 % en 2019)	13,5 % (10,6 % en 2020, 10,4 % en 2019)
- à l'épreuve écrite			

	Concours externe	Concours interne	Concours spécial
Admis/nombre de présents aux épreuves écrites	2,36 % (1,67 % en 2020, 1,62 % en 2019, 1,91 % en 2018, 2,73 % en 2017)	2,08 % (1,22 % en 2020, 1,42 % en 2019, 3,92 % en 2018 4,47 % en 2017)	2,70 % (2,13 % en 2020, 2,08 % en 2019)

Tableau 5 : Pourcentage d'admis et d'admissibles (session 2021)

1.3.2. Résultats et seuils d'admissibilité, d'admission, d'inscription sur liste complémentaire, moyennes

Pour cette session, les seuils retenus pour l'admissibilité, l'admission et l'inscription en liste complémentaire ont été les suivants (sachant que les tableaux ci-dessous récapitulent l'ensemble des données des différentes sessions depuis 2011) :

- **Au concours externe**, 40 candidats ont été déclarés admissibles, comme en 2020. La barre d'**admissibilité** a été fixée à 14, 40 ; quant à la barre d'**admission**, elle a été fixée à 13,79 pour la liste principale (12 lauréats), à 13,04 pour la liste complémentaire (7 candidats).

- **Au concours externe spécial**, où 5 candidats ont été déclarés admissibles (même chiffre qu'en 2020), la barre d'**admissibilité** a été fixée à 16 ; la barre d'**admission** a été fixée à 17,29 pour la liste principale (un lauréat), à 16 pour la liste complémentaire (un candidat).

- **Au concours interne**, 14 candidats ont été déclarés admissibles (un de moins qu'en 2020). La barre d'**admissibilité** a été fixée à 14, 75, la barre d'**admission** à 14, 77 pour la liste principale (4 lauréats), à 12 pour la liste complémentaire (5 candidats)

Concours externe	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'admissibles	64	39	34	39	46	61	72	49	40	40	40
Nombre d'admis	31	14	14	14	17	16	20	13	10	10	12

Tableau 6 : Concours externe - nombre d'admissibles et d'admis (2011-2021)

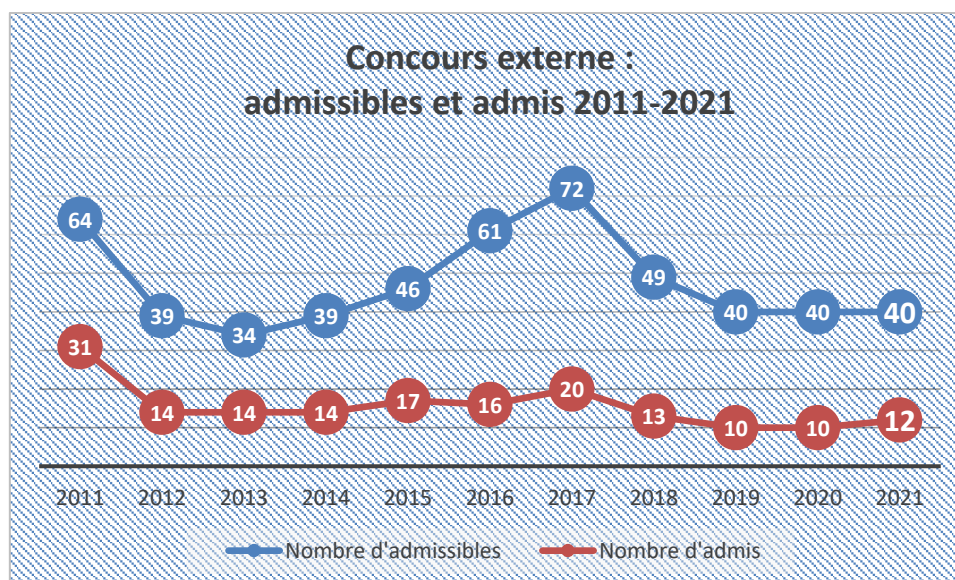


Figure 3 : Concours externe – nombre d'admissibles et d'admis (2011-2021)

Concours externe	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Barre d'admission	15	14,36	13,91	13,45	14,58	14,42	13,77	14,29	14,43	14,52	13,79
Barre d'admissibilité	13,9	13,6	14,13	13,9	13,7	14	13,6	14,4	14,45	14,35	14,4
Barre d'admission en liste complémentaire	12,95	13,64	13,64	12,93	13,79	13,17	12,59	13,19	13,06	13,27	13,04

Tableau 7 : Concours externe – Évolution des barres d'admissibilité et d'admission (2011-2021)

Concours externe spécial	2019	2020	2021
Nombre d'admissibles	5	5	5
Nombre d'admis	1	1	1

Tableau 8 : Concours externe spécial - nombre d'admissibles et d'admis (2019-2021)

Concours externe spécial	2019	2020	2021
Barre d'admission	16,79	16,57	17,29
Barre d'admissibilité	15	15	16
Barre d'admission en liste complémentaire	-	13,86	16

Tableau 9 : Concours externe spécial : évolution des barres d'admissibilité et d'admission, 2019-2021

Concours interne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'admissibles	35	24	27	23	22	35	51	33	16	15	14
Nombre d'admis	20	8	13	6	8	8	14	10	4	3	4

Tableau 10 : Concours interne : nombre d'admissibles et d'admis, 2011-2021

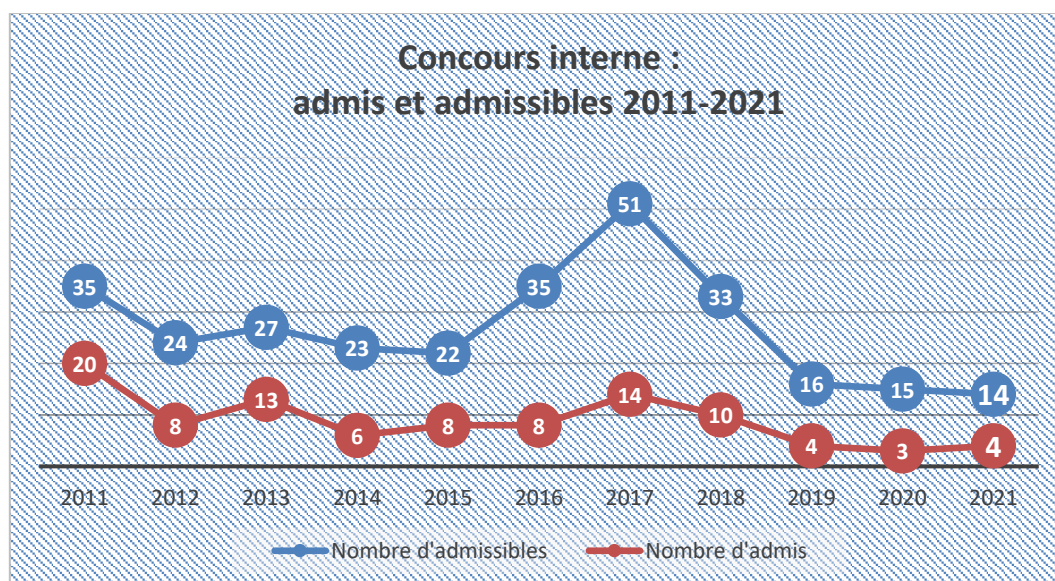


Figure 4 : Concours interne : nombre d'admissibles et d'admis, 2011-2021

Concours interne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Barre d'admission	12,4	13,9	13,9	13,7	12,45	13,73	14,41	12,82	15,23	15,55	14,77
Barre d'admissibilité	12,5	14,25	15	15	14,2	14	12,75	13,75	15,5	15,75	14,75
Barre d'inscription en liste complémentaire	10,95	12,35	13,1	11,8	10,95	12,14	12,09	12,09	13,77	14,41	12

Tableau 11 : Concours interne : évolution des barres d'admissibilité et d'admission, 2011-2021

1.4. Les candidats

1.4.1. La répartition par sexe

Comme les années précédentes, les femmes constituent la majorité des candidats, inscrits comme présents. Si leur part reste prépondérante aussi parmi les admissibles, elle diminue sensiblement par rapport aux années antérieures, dans les différents concours. C'est encore plus vrai au niveau des admis.

Au concours externe :

- 69,9 % des inscrits (70,55 % en 2020, 69,97 % en 2019) ;
- 64,5 % des présents (70 % en 2020, 67,99 % en 2019) ;
- 77,5 % des admissibles ;
- 66,7 % des admis.

Au concours interne :

- 71,8 % des inscrits au concours interne (72,71 % en 2020, 76,86 % en 2019) ;
- 71,9 % des présents (73,06 % en 2020, 76,86 % en 2019) ;
- 78,6 % des admissibles ;
- 50 % des admis.

Au concours spécial :

- 58,8 % des inscrits (58,76 % en 2020, 62,92 % en 2019) ;
- 54,1 % des présents (46,81 % en 2020, 54,16 % en 2019).
- 20 % des admissibles ;
- Pas d'admis.

Au total, pour les seuls concours externe et interne, elles représentent 80,77 % des admissibles (74,54 % en 2020, 73,21 % en 2019) mais seulement 62,5 % des admis (92,30 % en 2020, 71,4 % en 2019).

Si l'on prend en compte le concours spécial, elles représentent 72,89 % des admissibles (73,33 % des en 2020) et 58,8 % (85,7 % en 2020, 73,33 % en 2019).

Pour ce qui concerne les listes complémentaires : 7 personnes ont été inscrites pour le concours externe dont 4 femmes (57 %), 5 pour le concours interne, dont 4 femmes (80 %) ; s'agissant du concours spécial, c'est un candidat homme qui a été inscrit en liste complémentaire.

	Concours externe				Concours interne				Concours spécial			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Femmes	1 125	344	31	8	291	138	11	2	57	20	1	0
% femmes	69,9 %	64,5%	77,5 %	66,7 %	71,8 %	71,9 %	78,6 %	50 %	58,8 %	54,1 %	20 %	
Hommes	484	189	9	4	114	54	3	2	40	17	4	1
% hommes	30,1 %	35,5 %	22,5%	33,3 %	28,2 %	28,1 %	21,4 %	50 %	41,2 %	45,9 %	80 %	100 %
Total	1 609	533	40	12	405	192	14	4	97	37	5	1

Tableau 12 : Répartition par sexe des candidats inscrits, présents, admissibles et admis

1.4.2. La répartition par tranche d'âge

Au concours externe, la tranche d'âge de **20 à 30 ans** (nés à partir de 1991) concentre :

- 46,92 % des inscrits (47,55 % en 2020, 45,71 % en 2019, 50 % en 2018) ;
- 57,41 % des présents, (58,28 % en 2020, 57,73 % en 2019, 57,59 % en 2018) ;
- 52,5% des admissibles (55 % en 2020, 62,5 % en 2019, 55,10 % en 2018) ;
- 50 % des admis (50 % en 2020, 60 % en 2019, 53,84 % en 2018).

La tranche d'âge de **31 à 40 ans** (nés entre 1981 et 1990) réunit :

- 31,45 % des inscrits, (30,61 % en 2020, 31,87 % en 2019, 30,76 % en 2018) ;
- 26,27 % des présents (24,53 % en 2020, 26,95 % en 2019, 25,99 % en 2018) ;
- 32,5 % des admissibles (22,5 % en 2020, 27,5 % en 2019, 30,61 % en 2018) ;
- 33,3 % des admis (20% en 2020, 30 % en 2019, 30,76 % en 2018).

La tranche d'âge de **41 à 50 ans** (nés entre 1971 et 1980) représente :

- 16,9 % des inscrits (16,93 % en 2020, 17,7 % en 2019, 15,97 % en 2018) ;
- 11,44 des présents (12,34 % en 2020, 11,33 % en 2019, 12,72 % en 2018) ;
- 12,5 % des admissibles (20 % en 2020, 10 % en 2019, 16,32 % en 2018) ;
- 16,7 % des admis (20 % en 2020, 10 % en 2019, 23 % en 2018).

Les plus de 50 ans représentent :

- 4,72 % des inscrits (4,91 % en 2020)
- 4,88 % des présents (4,85 % en 2020)
- 2,5 % des admissibles (2,5 % en 2020)

- Aucun admis.

La moyenne d'âge des candidats admissibles est de 32 ans, celle des admis de 31,6 ans (35 ans en 2020, 31,6 ans en 2019, 32 ans en 2018).

Au concours interne, la tranche d'âge de 20 à 30 ans (nés à partir de 1991) concentre :

- 2,96 % des inscrits
- 3,12 % des présents,
- ne compte aucun admissible.

La tranche d'âge de **31 à 40 ans** (nés entre 1981 et 1990) compte :

- 36,54 % des inscrits (38,96 % en 2020, 33,52 % en 2019, 31,52 % en 2018) ;
- 40,1 % des présents (40,41 % en 2020, 35,23 % en 2019, 35,68 % en 2018) ;
- 50 % des admissibles (60 % en 2020, 43,75 % en 2019, 42,42 % en 2018) ;
- 50 % des admis.

La tranche de **41 à 50 ans** (nés entre 1971 et 1980) représente :

- 46,66 % des inscrits (41,87 % en 2020, 45,34 % en 2019, 48,85 % en 2018) ;
- 43,23 % des présents (41,22 % en 2020, 48,04 % en 2019, 45,09 % en 2018) ;
- 42,86 % des admissibles (40 % en 2020, 50 % en 2019, 33,33 % en 2018) ;
- 50 % des admis.

La tranche d'âge de **51 à 60 ans** (nés entre 1961 et 1970) représente :

- 13,09 % des inscrits (14,79 % en 2020, 15,89 % en 2019) ;
- 13,02 % des présents (15,92 % en 2020, 12,81 % en 2019) ;
- 7,14 % des admissibles (aucun en 2020)
- aucun admis.

3 candidats de plus de 60 ans se sont inscrits, 1 seul était présent et n'a pas été admissible.

La moyenne d'âge des candidats admissibles est de 41,3 ans, celle des admis est de 40 ans (35 ans en 2020, 37,5 ans en 2019, 41,2 ans en 2018, 34,93 ans en 2017).

Au concours externe spécial, la tranche d'âge de 20 à 30 ans (nés à partir de 1991) réunit :

- 6,19 % des inscrits (6,19 % en 2020);
- 8,11% des présents
- aucun admissible.
- La tranche d'âge de **31 à 40 ans** (nés entre 1981 et 1990) concentre :
 - 51,55 % des inscrits (53,61 % en 2020)
 - 48,64 % des présents (63,83 % en 2020)
 - 100 % des admissibles (60 % en 2020) ;
 - 100 % des admis.

La tranche d'âge de **41 à 50 ans** (nés entre 1971 et 1980)) représente :

- 35,05 % des inscrits (29,90 % en 2020) ;
- 35,14 % des présents (27,66 % en 2020);
- aucun admissible (40 % en 2020);

Les plus de 50 ans (nés en 1970 et avant) représentent :

- 7,21 % des inscrits (10,30 % en 2020)
- 8,11 % des présents (8,51 % en 2020)
- aucun admissible

La moyenne d'âge des candidats **admissibles** est de 32,20 ans (38,20 ans en 2020, 35,60 ans en 2019) ;
celles des admis est de 33 ans (34 ans en 2020).

Année naissance	Concours externe				Concours interne				Concours spécial			
	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb Admis	Nb Inscrits	Nb Présents	Nb Admissibles	Nb Admis	Nb Inscrits	Nb Présents	Nb admissibles	Nb admis
1959	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
1960	2	0	0	0	3	1	0	0				
1961	2	0	0	0	2	1	0	0				
1962	4	2	0	0	3	2	0	0				
1963	2	2	0	0	5	3	0	0				
1964	2	0	0	0	5	2	0	0				
1965	8	4	0	0	6	3	0	0				
1966	9	2	0	0	4	1	0	0				
1967	6	1	0	0	12	5	0	0	4	2	0	0
1968	11	7	1	0	5	2	0	0	1	0	0	0
1969	10	2	0	0	11	6	1	0				
1970	20	6	0	0	11	4	0	0	1	0	0	0
1971	24	6	0	0	25	15	1	0				
1972	17	4	0	0	19	10	1	0	3	0	0	0
1973	22	6	0	0	18	8	0	0	3	1	0	0
1974	32	7	1	0	16	5	1	0	3	1	0	0
1975	23	5	0	0	24	13	0	0				
1976	27	5	0	0	17	9	1	1	4	1	0	0
1977	28	7	3	1	11	3	1	1	6	2	0	0
1978	26	7	1	1	15	7	0	0	4	2	0	0

1979	41	8	0	0	12	2	0	0	4	2	0	0
1980	32	6	0	0	21	7	1	0	7	4	0	0
1981	35	7	0	0	14	4	1	0	2	0	0	0
1982	38	12	0	0	21	12	1	0	2	1	0	0
1983	37	6	0	0	15	5	0	0	5	0	0	0
1984	37	6	2	0	11	7	1	1	3	0	0	0
1985	40	16	0	0	19	9	0	0	3	2	0	0
1986	46	16	2	1	20	12	0	0	6	2	0	0
1987	56	20	4	1	15	10	3	1	9	3	1	0
1988	76	23	1	0	10	4	0	0	8	4	2	1
1989	52	14	1	0	10	6	1	0	6	3	0	0
1990	89	20	3	2	13	8	0	0	6	3	1	0
1991	77	23	4	2	0	0	0	0	2	1	1	0
1992	78	30	1	0	6	3	0	0	2	1	0	0
1993	103	48	2	0	3	2	0	0				
1994	88	30	2	0	1	1	0	0				
1995	130	59	4	1								
1996	104	48	5	3	1	0	0	0	1	1	0	
1997	92	37	0	0	1	0	0	0				
1998	58	21	2	0								
1999	24	10	1	0					1	0	0	0
2000	1	0	0	0								
TOTAL	1 609	533	40	12	405	192	14	4	97	37	5	1

Tableau 13 : Répartition par tranches d'âge des candidats inscrits, présents, admissibles et admis

1.4.3. La répartition par diplôme

Pour le concours externe, le pourcentage d'inscrits du niveau maîtrise et master progresse encore avec 58,17 % des inscrits (56,59 % en 2020, 54,78 % en 2019, 53,30 % en 2018), suivi du niveau licence, 31,88 des inscrits (33,37 % en 2020, 31,26 % en 2019, 30,42 % en 2018).

Le meilleur taux de réussite se situe au niveau maîtrise/master, 91,7 % (90 % en 2020, 80 % en 2019, 61,53 % en 2018, 75 % en 2017). A la différence des deux sessions précédentes, un des candidats admis est titulaire d'une licence (il y en avait eu un en 2018).

Pour le concours interne, 38,76 % des inscrits sont titulaires d'un master ou d'une maîtrise, 6,67 % d'un DEA, DESS ou doctorat. Deux des lauréates sont titulaires d'un master, deux autres d'une licence 50 % (33 % en 2020, 50 % en 2019, 70 % en 2018). Toutefois le faible nombre d'admis doit amener à relativiser l'analyse de ces éléments.

Titres	Concours externe				Concours interne				Concours spécial			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
DISP. DE TITRE: PARENT DE 3 ENFANTS	30	5	0	0					2	0	0	0
QUALIFICATION EQUIVALENTE	17	3	0	0					6	1	0	0
DOCTORAT	35	6	1	0	12	3	0	0	89	36	5	1
DIPLOME CLASSE NIVEAU I	0	0	0	0	0	0	0	0				
MAITRISE	177	51	4	1	62	25	1	0				
MASTER	759	278	26	10	95	47	6	2				
LICENCE	513	166	7	1	130	61	4	2				
DEA DESS	40	11	1	0	15	7	1	0				
DIPLOME CLASSE NIVEAU 6	23	9	0	0	2	1	0	0				
DIPLOME CLASSE NIVEAU 7	13	4	1	0	2	1	0	0				
DIPLOME CLASSE NIVEAU 8	2	0	0	0	1	0	0					
Autres diplômes					86	47	2	0				
TOTAL	1 609	533	40	12	405	192	14	4	97	37	5	1

Tableau 14 : Répartition par diplôme des candidats inscrits, présents, admissibles et admis

1.4.4. La répartition par profession

Pour le concours externe, la catégorie la plus importante reste celle des candidats sans-emplois ; ils représentent :

- 52,20 % des inscrits (51, 74 % en 2020, 52,32 % en 2019, 55,04 % en 2018, 54,73 % en 2017) ;
- 54,41 % des présents (52,50 en 2020, 53,90 % en 2019, 56,77 % en 2018, 54,55 % en 2017) ;
- 55 % des admissibles (47,5 % en 2020, 57,5 % en 2019, 56,77 % en 2018, 48,61 % en 2017) ;
- 50 % des lauréats.

Pour le concours interne, les bibliothécaires assistants spécialisés (assistants des bibliothèques et bibliothécaires adjoints spécialisés ou assistants de conservation) représentent la catégorie la plus importante, là encore comme les années précédentes :

- 39,26 % des inscrits (46,88 % en 2020, 51,74 % en 2019, 53,65 % en 2018, 54,24 % en 2017) ;
- 67,19 % des présents (64,90 % en 2020, 68,68 % en 2019, 67,45 % en 2018, 67,41 % en 2017) ;

- 92,86 % des admissibles (80 % en 2020, 62,5 % en 2019, 66,66 % en 2018, 74,50 % en 2017) ;
- 100 % des admis (100 % en 2020, 50 % en 2019, 90 % en 2018, soit 9 des 10 admis, 85,71 % en 2017).

Pour le concours spécial, c'est la catégorie des candidats sans-emploi qui est la plus nombreuse : 43,30 % des inscrits (38,14 % en 2020, 30,33 % en 2019), 37,84 % des présents (38,30 % en 2020, 33,33 % en 2019), mais seulement 20 % des admissibles (60 % en 2020 et 2019).

Profession	Concours externe				Concours interne				Concours spécial			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
ENSEIGNANT TITULAIRE MEN	66	23	2	1	24	2	0	0	5	1	0	0
PERSONNEL I.A.T.O.S.S	5	0	0	0	7	4	0	0	5	3	0	0
AGENT NON TITULAIRE DU MEN	24	4	0	0	11	2	0	0	10	4	1	0
ASSISTANT DES BIBLIOTHEQUES	10	4	1	1	29	17	0	0				
ASSISTANT DE CONSERVATION	8	1	1	0	9	3	0	0				
BIBLIOTHECAIRE ADJOINT SPECIA.	18	9	1	0	159	109	13	4	2	2	0	0
BIBLIOTHECAIRE	15	7	2	0								
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL	2	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	20	14	0	0	38	15	0	0	3	2	1	0
PROFESSIONS LIBERALES	34	8	1	0								
CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	15	1	0	0					1	0	0	0
SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	163	41	1	1					1	1	0	0
SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL	13	3	0	0								
SANS EMPLOI	840	290	22	6					42	14	1	0
PERS ADM ET TECH MEN	12	2	0	0	9	3	0	0	2	0	0	0
AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	76	38	1	1	25	14	1	0				
FONCT STAGIAIRE FONCT PUBLIQUE	18	7	2	2	5	3	0	0				
AG NON TIT FONCT TERRITORIALE	20	4	1	0	5	3	0	0	1	1	0	0

PERS FPE	65	20	0	0	30	10	0	0	10	5	1	1
PERS FPT	21	8	1	0	14	3	0	0				
PERS FPH	8	4	0	0	1	0	0	0				
PROFESSEUR ECOLES	56	11	1	0	25	2	0	0				
ASSISTANT D'EDUCATION	60	18	0	0	5	0	0	0				
CONTRACT MEN ADM OU TECHNIQUE	7	2	0	0	2	0	0	0				
CONTRACT ENSEIGNANT SUPERIEUR	32	13	3	1	5	2	0	0	14	4	1	0
ORGANISATION INTER GOUVERNEMENTALE	1	0	0	0								
AGENT ADMINISTRATIF UE					1	0	0					
TOTAL	1 609	533	40	12	405	192	14	4	97	37	5	1

Tableau 15 : Répartition par profession des candidats inscrits, présents, admissibles et admis

FPE : Fonction publique d'État ; FPT : Fonction publique territoriale ; FPH : Fonction publique hospitalière

1.4.5. La répartition par académie

Les lauréats du concours externe proviennent de 4 centres d'examen (4 en 2020, 4 en 2019, 6 en 2018, 8 en 2017) : Paris-Créteil-Versailles (8 admis), Grenoble (2 admis), Bordeaux et Lyon (1 admis).

Au concours interne, les admis proviennent de 4 centres d'examen (2 en 2020, 3 en 2019, 5 en 2018, 6 en 2017) : Dijon, Reims, Nice, Paris-Créteil-Versailles (1 admis pour chacun des centres).

Le candidat admis au concours externe spécial provient du centre de Paris-Créteil-Versailles.

Académie	Concours externe				Concours interne				Concours spécial			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
D' AIX-MARSEILLE	72	26	1	0	16	9	0	0	3	0	0	0
DE BESANCON	20	5	0	0	6	4	0	0				
DE BORDEAUX	63	20	1	1	10	5	0	0	4	1	0	0
DE CAEN	19	8	0	0	2	2	0	0	2	1	0	0
DE CLERMONT-FERRAND	31	12	1	0	7	3	1	0	2	0	0	0

DE DIJON	27	5	0	0	9	6	1	1	1	0	0	0
DE GRENOBLE	44	19	3	2	8	5	1	0	3	1	1	0
DE LILLE	79	22	0	0	11	4	0	0	4	0	0	0
DE LYON	102	34	5	1	23	9	0	0	6	4	1	0
DE MONTPELLIER	60	20	1	0	7	2	0	0	6	4	0	0
DE NANCY-METZ	42	14	0	0	8	3	0	0	2	0	0	0
DE POITIERS	37	19	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
DE RENNES	66	20	1	0	17	7	1	0	5	1	0	0
DE STRASBOURG	47	14	2	0	12	8	0	0	6	2	0	0
DE TOULOUSE	66	15	2	0	7	4	1	0	4	1	0	0
DE NANTES	59	22	2	0	12	5	0	0				
D'ORLEANS-TOURS	39	10	0	0	8	7	1	0	2	2	1	0
DE REIMS	23	9	0	0	9	7	2	1				
D'AMIENS	40	14	0	0	13	4	0	0	1	0	0	0
DE ROUEN	43	18	0	0	5	0	0	0	2	2	0	0
DE LIMOGES	14	6	0	0	2	1	0	0	1	0	0	0
DE NICE	41	11	2	0	8	3	1	1	1	1	0	0
DE CORSE	8	2	0	0	1	1	0	0				
DE LA REUNION	43	11	0	0	7	3	0	0	1	0	0	0
DE LA MARTINIQUE	9	2	0	0	5	1	0	0				
DE LA GUADELOUPE	13	3	1	0	3	2	0	0				
DE LA GUYANE	2	1	0	0	3	0	0					
NOUVELLE CALEDONIE	1	1	0	0	2	1	0	0	1	0	0	0
DE LA POLYNESIE FRANCAISE	5	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
DE MAYOTTE	7	2	0	0	3	2	0	0	2	1	0	0
DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	487	168	17	8	179	84	5	1	37	16	2	1
TOTAL	1 609	533	40	12	405	192	14	4	97	37	5	1

Tableau 16 : Répartition par académies des candidats inscrits, présents, admissibles et admis

1.5. Le jury

Les membres du jury, au nombre de 64 (36 femmes, 28 hommes) ont été nommés par un arrêté du 13 janvier 2021.

Il comprenait, outre les 2 IGÉSR, président et vice-président, 8 conservateurs généraux, 40 conservateurs des bibliothèques, 13 bibliothécaires et un IGE. Hormis les deux IGESR, 45 d'entre eux étaient en fonction dans un établissement d'enseignement supérieur, 17 dans un établissement relevant de la culture (administration centrale, BnF, BPI, bibliothèques de collectivités territoriales).

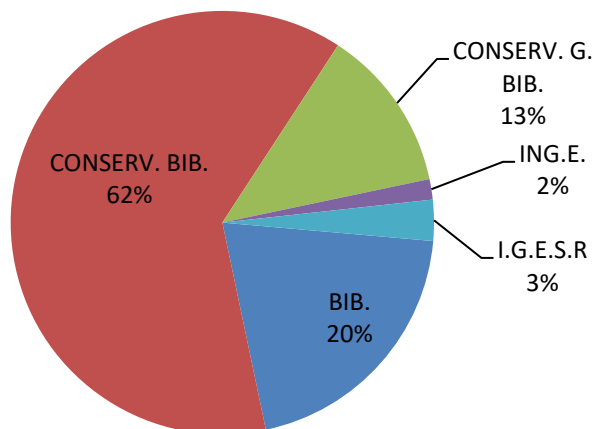


Figure 5 : Répartition des membres du jury par corps (session 2021)

38 jurés venaient de Paris ou de l'Île-de-France, 26 d'autres régions.

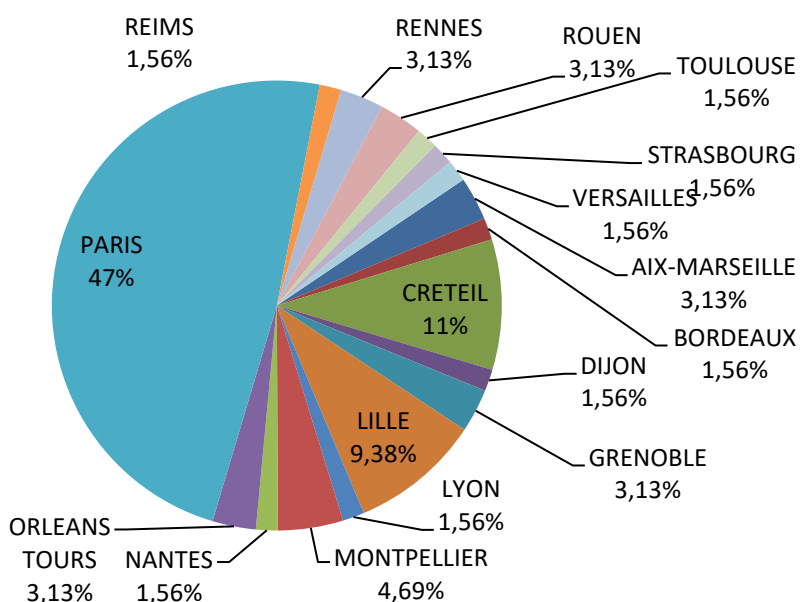


Figure 6 : Répartition des membres du jury par académie (session 2021)

Parmi ces 64 membres, 12 ont siégé aux épreuves orales d'admission, répartis en 4 commissions de 3 personnes.

La coordination des différentes épreuves écrites a été prise en charge par :

- Benjamin Gilles, conservateur, directeur-adjoint du SCD de l'université de Cergy-Pontoise devenu en janvier 2021 directeur du SCD de l'université d'Amiens-Picardie, pour l'épreuve écrite de note de synthèse des concours externe et externe spécial ;
- Clément Oury, conservateur, adjoint au chef du service Conservation restauration numérisation, Museum national d'histoire naturelle, pour l'épreuve écrite de composition du concours externe ;
- Frédérique Joannic-Seta, conservatrice générale, directrice du département des Métadonnées à la Bibliothèque nationale de France, pour l'épreuve écrite d'étude de cas du concours interne.

La préparation des épreuves orales a été assurée par Pierre-Yves Cachard, Joëlle Claud, Benjamin Gilles, Frédérique Joannic-Seta, Clément Oury.

Les membres du jury ont participé aux délibérations réglementaires. Les réunions suivantes ont été organisées à Paris :

- le 12 octobre 2020 : réunion du directoire pour l'élaboration des sujets ;
- le 27 janvier 2021: réunion du directoire pour le choix des textes d'oraux;
- le 25 février 2021 : réunion du jury : présentation des concours, organisation de la correction des épreuves écrites, établissement des barèmes de correction, rappel des modalités techniques d'utilisation du logiciel de correction en ligne ;
- le 25 mars 2021 : bilan des épreuves écrites, délibérations pour l'admissibilité ;
- du 17 au 20 mai 2021 : épreuves orales d'admission, délibérations et bilan de la session.

2. Épreuves écrites d'admissibilité¹⁰

Remarques générales concernant l'ensemble des épreuves écrites

Les correcteurs avaient pour consigne, comme les années précédentes, de sanctionner les défauts de présentation générale (mauvaise lisibilité de l'écriture, ratures et/ou blancs en trop grand nombre) ainsi que les fautes d'orthographe et de syntaxe. En cas de cumul des défauts au titre de la présentation, de l'orthographe et de la syntaxe, la baisse de la note pouvait atteindre un maximum de 7 points sur 20.

2.1. Concours externe

2.1.1. Note de synthèse

Données d'ensemble

Durée : 4h ; coefficient : 3

4 pages maximum

Sur 1 609 candidats inscrits, 527 ont présenté cette épreuve, soit 32,8 % des inscrits, proportion légèrement inférieure à celle de 2020 (35,1 %) et de 2019 (36,4%). 9 ont remis une copie blanche, 32

¹⁰ Voir les sujets en annexe.

ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5 (soit un chiffre sensiblement inférieur à celui de l'an passé : 52 en 2020).

La moyenne générale est de 9,77, un peu supérieure à celle de 2020 (9,62).

Si l'on enlève 2 copies limitées à moins de trois phrases, considérées comme blanches à la correction, les notes se répartissent entre 0,5 et 19.

246 copies (47,5%) ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 (48,6 % en 2020). On note une répartition assez égale des notes entre 5 et 13, avec cependant deux pics, l'un de 7 à 9 (100 copies) et l'autre, entre 9 et 10 (63 copies). 58 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 15, et 35 se dégagent particulièrement avec des notes situées entre 16 et 19.

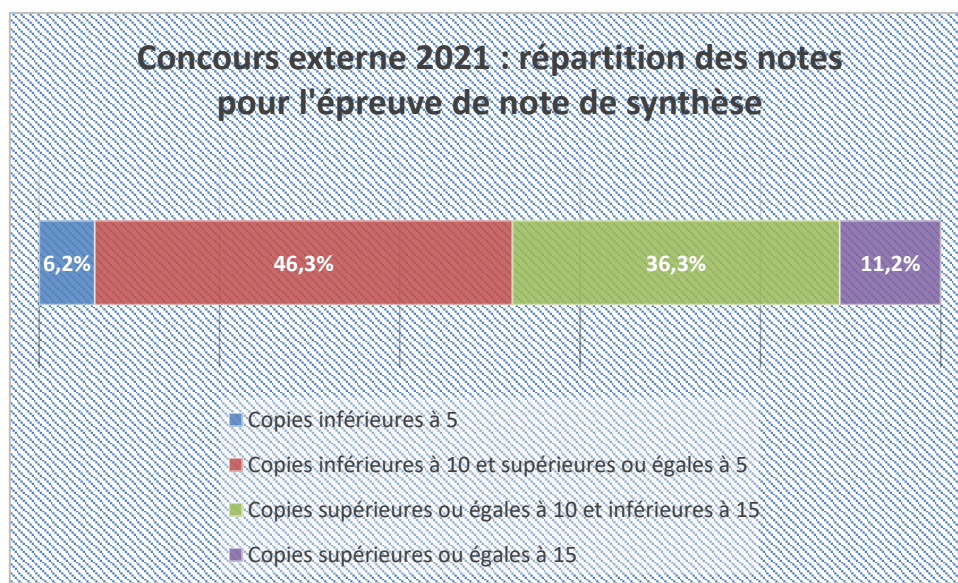


Figure 7 : répartition des notes pour l'épreuve de note de synthèse du concours externe

Sujet du dossier : la preuve scientifique

Présentation du dossier et des thèmes abordés

Le dossier proposé aux candidats est constitué de 8 documents. Il compte moins de pages (27) que le dossier de synthèse de la session 2020. L'analyse de certains textes peut s'avérer complexe, notamment le document 6. A la différence de la session précédente, les textes les plus importants ne sont pas forcément positionnés parmi les premiers dans l'ordre du bordereau. L'article du Monde (texte 5) et la communication de D. Pestre, qui ont un contenu très riche et très développé, apparaissent tardivement. Parmi les premiers textes, l'interview de E. Guilyardi (doc. 3) est celle qui balaie le plus de thèmes que l'on retrouve dans les autres documents. Elle donne les axes forts du dossier (statut de la vérité scientifique, définition de ce qu'est la méthode scientifique, rôle des publications, confiance dans la science).

Les textes s'intéressent au rapport entre la science et l'attestation de la vérité. Ils abordent la question de l'objectivité des sciences et des chercheurs, discutent de l'existence d'une méthode qui tend à affirmer la vérité et de la définition de cette dernière idée. Certains privilégient une approche plutôt sociologique et culturelle du lien entre science et vérité, à l'image des textes 1, 6 et 7. Ces trois textes, respectivement rédigés par deux journalistes scientifiques, un historien des sciences et un épistémologue, ont une connaissance experte des mécanismes scientifiques. Les autres documents se

caractérisent plutôt par une approche vulgarisatrice, à l'image de l'interview d'E. Guilyardi, océanographe et climatologue. Les sources de ce dossier donnent d'ailleurs une place importante à ce mode de connaissance. *Le Monde* est présent à deux reprises, à côté des *Inrockuptibles* et du *Temps*. Ces documents dressent soit un état des lieux plutôt neutre et sans polémique sur les problèmes posés aujourd'hui à la science (textes 3, 4 et 5), font la recension d'un ouvrage sur une expérience mythique mais biaisée (doc. 2) ou apportent une information factuelle (texte. 8) sur l'action gouvernementale à l'égard de l'homéopathie. Si le choix chronologique des textes du dossier est très large (l'édition française de *La souris truquée* date de 1982 : information non précisée dans le bordereau), ceux d'E. Meyer-Vacherand et d'H. Morin et de ses coauteurs font écho aux débats et aux polémiques actuels autour de l'utilisation de l'hydroxychloroquine et du professeur D. Raoult.

Analyse du dossier

Le dossier débute par l'extrait d'un chapitre de *La souris truquée* écrit par deux journalistes scientifiques, N. Wade et W. Broad. L'ouvrage est centré sur la fraude scientifique, mais il glisse vers la question de la preuve et de la vérité. La recherche de la célébrité scientifique chez certains chercheurs, la compétition académique et la course aux résultats accentuent, selon eux, la tendance à la fraude. Cette propension fragilise la recherche de la vérité. Ce phénomène n'a toutefois pas d'incidence sur le long terme car la vérité se construit ou se révoque dans le temps (textes 1, 3, 6 et 7), lequel opère une sorte de tri, de sélection naturelle (texte. 6) en éliminant les recherches défailtantes. C'est admettre que les preuves et la vérité scientifique peuvent s'imposer à un moment donné mais qu'elles peuvent être réfutées plus tard (doc.2), notamment grâce aux échanges, aux publications et à l'homogénéisation des pratiques de recherche (texte 6). Ce processus scientifique, que les auteurs de *La souris* (doc.1) qualifient de « botte invisible » permet, avec le temps, de conserver seulement les connaissances qui confèrent à la science sa dimension objective. Cette dernière notion est polysémique, comme le note D. Pestre (texte 6) à propos de la définition de l'objectivité dans les sciences dures et en droit. Mais, dans les deux cas, l'objectivité demeure une condition primordiale d'accès à la vérité, ainsi que l'indique E. Guilyardi (doc. 3). Mais cet idéal est loin d'être respecté (texte 1). L'exemple de l'expérience de Stanford menée par P. Zimbardo (doc. 2) illustre les dérives d'une absence de rigueur et de neutralité scientifique. Le fait que le protocole et les données de départ étaient biaisées disqualifient les preuves et la vérité déduites de l'expérience. Cette fictionnalisation du réel, comme le qualifie M. Ignouf, se retrouve à la base du Lancetgate (doc. 5).

L'exemple de P. Zimbardo met en lumière le poids des intentions personnelles dans la recherche de la vérité et des arguments destinés à convaincre ses pairs. Il y en a en effet, comme l'évoque le texte 1 et comme le souligne également J.-M. Berthelot (doc. 7), une dimension argumentative du vrai qui engage le chercheur et son auditoire dans une discussion sur la validité du vrai. Comment celle-ci se construit-elle ? Si l'objectif des scientifiques est de trouver la vérité du monde comme le rappelle D. Pestre (texte 6), les voies à emprunter pour y parvenir sont loin de faire consensus. Pour certains auteurs du dossier (textes 1, 3, 6, 7, 8), la vérité est le résultat d'une méthode qui repose sur un dépassement des préjugés, une accumulation des connaissances théoriques et empiriques, l'élaboration de faits marqués par une pratique et sur l'expérimentation. Encore que, l'expérimentation fait débat parmi ces auteurs. Si elle est un moyen de prouver l'inefficacité de l'homéopathie (doc. 8) par exemple, refaire une expérience relève plus pour l'auteur du texte 6 d'une dynamique de savoir-faire que de vérification ou n'intervient pas dans l'accession à la vérité selon les deux auteurs de la *Souris truquée* (doc. 1). Si la science est aussi pour N. Wade et W. Broad un processus empirique, elle n'énonce pas une seule vérité mais valide des approches différentes de la vérité.

Cet intérêt pour la diversité des approches se retrouve dans l'interview de E. Guilyardi (doc. 3). Mais, sous sa plume, la pluralité des approches scientifiques, loin d'affaiblir les preuves et la vérité, renforcent la vérité scientifique. Celle-ci est plus robuste lorsqu'elle est confirmée par des approches différentes. Cette construction du vrai amène ainsi l'auteur du doc. 6 à faire de la science plutôt une « fabrique des faits multiples » qu'un atelier de la preuve et de la vérité. Cette perception de la science est nuancée par J.-M. Berthelot (texte 7). Si les faits sont nécessaires à l'élaboration du discours scientifique, la dépendance entre les énoncés et les faits permet l'attribution du vrai.

Les articles jouent un rôle central et polémique dans la diffusion des preuves et de la vérité scientifique comme le suggèrent les textes 4 et 5. Les études contradictoires et la falsification des données médicales au sujet des traitements de la Covid19 ont rendu saillant le manque de fiabilité et de qualité d'une partie de la production scientifique. Le texte d'H. Morin et alii (doc. 5) propose plusieurs causes : relectures bâclées de la part des « reviewers », auteurs qui ne réalisent pas les corrections demandées, modèle économique qui impose un rythme infernal à la fois aux auteurs et aux relecteurs. Des revues comme *Nature* tentent de mettre en place un autre mode de fonctionnement qui n'altère pas la validité du vrai. Ces fraudes et manquements sont-ils si importants ? Le temps agit comme un arbitre (doc.6) validant ou pas les preuves et les vérités des publications. Les publications ont une fonction rhétorique qui cherche à convaincre ou à faire progresser les idées et pas forcément à dire le vrai, comme le soulignent les textes 1 et 7. Face à ce discours qui confère une dimension argumentative aux publications, des scientifiques comme E. Guilyardi (doc 3) rappellent qu'elles constituent un moyen d'accès aux preuves et à la vérité.

Le rôle des revues est d'autant plus important que, malgré des tentatives au XVIIe siècle (doc.6), il n'existe pas en sciences d'instances pour dire le vrai. Il existe aujourd'hui des commissions, à l'image de celle pour la transparence au sein du Haut Conseil à la Santé, mais elles émettent des avis consultatifs (texte 8). Cet exemple montre la complexité de l'intervention des chercheurs dans le débat public. Les polémiques évoquées dans les textes 4 et 5 ont participé à l'érosion du discours sur les preuves et la vérité scientifique. Elles ont altéré la confiance de la société dans sa recherche, surtout quand celle-ci tend à avoir une prise sur les recommandations publiques (doc.4)

Textes pivots (dont les idées principales et secondaires reviennent au moins 5 fois dans l'analyse du dossier) :

1, 3, 6, 7

Problématiques du dossier :

Comment se construit la vérité scientifique ?

Comment se discutent la preuve et la vérité scientifique ?

La science dit-elle la vérité ?

Plans possibles :

(Ces plans sont donnés à titre indicatif, parmi d'autres possibles)

I) La recherche et la vérité

a) Objectivité et vérité

b) Méthodes et approches

II) La diffusion de la preuve et de la vérité

a) Le rôle des publications scientifiques

b) Le rôle du chercheur

- c) La « botte invisible » ou le poids du temps et de la sédimentation scientifique
ou
I) Avancer des preuves, atteindre la vérité
a) Le rôle du temps
b) L'objectivité et la méthode

- II) Des preuves et des vérités fragiles
a) Biais et fraudes
b) Des vérités trop plurielles ?

Remarques sur la méthodologie et la forme

Dans l'ensemble, et à l'aune de la moyenne générale de l'exercice, l'épreuve de note de synthèse est comprise. Il est à noter tout de même qu'une proportion importante des copies fait montre d'une maîtrise incomplète, voire d'une absence totale de maîtrise des attentes formelles relatives à l'épreuve. Ces lacunes expliquent qu'une partie importante des copies ne dépasse pas la note de 9/20.

La note de synthèse n'est ainsi pas une note de service : plusieurs copies contiennent encore un exergue et une adresse (Note de synthèse à destination de M., Mme ...) qui n'ont pas leur place et empiètent formellement sur la longueur de la copie. La note de synthèse n'est pas non une dissertation, où le candidat est évalué sur la qualité de son raisonnement, la richesse de ses idées et sa connaissance du sujet. Un nombre encore trop important de copies expose des idées qui ne sont pas contenues dans les textes du dossier. Le sujet sur la preuve scientifique a ainsi donné à certains candidats l'occasion d'exprimer des idées personnelles (lyssenkisme) et des références à l'actualité qui sont fortement conseillées dans l'amorce de l'introduction, mais qui sont à proscrire dans le corps de la synthèse. L'ajout d'arguments extérieurs au dossier relève du hors-sujet et il est à ce titre sévèrement pénalisé.

La note de synthèse n'est pas non plus un plan détaillé : dans plusieurs copies, les correcteurs ont noté que seules l'introduction et la conclusion étaient rédigées au détriment du corps de la synthèse réduite à une liste d'intitulés.

Les bonnes copies restent formellement celles qui font l'effort d'identifier les idées principales et secondaires du dossier et de les restituer dans une synthèse organisée et rédigée, sans faute d'orthographe et d'expression, mettant en relation les arguments des 8 textes, intégrant l'importance de chacun d'entre eux au sein d'un plan équilibré et respectant la limite des 4 pages fixées par l'épreuve. Cette année encore, plusieurs copies n'ont pas respecté cette limite, atteignant parfois jusqu'à 8 pages. Ces copies ont été sanctionnées en conséquence, jusqu'à 7 points de moins cette année. Les synthèses de 3 pages ou moins doivent aussi alerter les candidats quant au niveau de restitution des idées principales et secondaires du dossier. Ces copies se caractérisent toujours par l'omission d'arguments principaux ou secondaires ou par un manque de développement et de mise en discussion des textes.

La citation des références du dossier est problématique dans de nombreuses copies : souvent seule la mention du numéro de document est indiquée, celle-ci apparaissant dès l'introduction sans contextualisation. Il manque parfois dans l'enchaînement des idées des références aux auteurs des

documents. La note pouvant être lue indépendamment du dossier, les meilleures copies intègrent de manière fluide les mentions auteur-titre dans la logique de l'argumentation.

Le manque d'entraînement des candidats se remarque dans un nombre important de copies. Cette faiblesse donne dans le meilleur des cas une conclusion précipitée, dans le pire une note de synthèse écourtée voire amputée de tout un pan du développement quand elle n'est pas abandonnée après l'introduction alors même que le candidat disposait d'une aisance à l'écrit. Acquérir la méthode de la note de synthèse est une chose, s'entraîner à faire des devoirs blancs en est une autre. Cinq à six notes en entraînement préalable ne sont pas de trop pour aboutir à un résultat probant.

Le résultat n'en sera que meilleur si les candidats disposent d'une maîtrise de l'orthographe et de l'expression écrite à la hauteur des attentes d'un concours de la fonction publique. D'une session à l'autre, le rapport de jury n'a de cesse d'insister sur la présence de ces lacunes et sur le fait qu'elles pénalisent lourdement les candidats. D'une session à l'autre, ces recommandations ne sont pas prises en compte. Pourtant un travail sur la maîtrise de la langue permettrait à ces candidats qui ont parfois au départ une note supérieure à la barre d'admissibilité en raison de la qualité de synthèse, d'éviter de se voir ôter jusqu'à 5 points et de se retrouver ainsi recalés.

Compréhension et traitement du sujet

Le sujet de la note de synthèse amenait cette année les candidats à s'interroger sur la notion de preuve scientifique. Si les grands enjeux (rapport à la vérité, rôle des publications...) ont plutôt été bien dégagés et bien restitués, les candidats ont eu des difficultés à aborder l'ensemble des problématiques. Certaines copies se sont en effet plus intéressées à la place de la science et à sa réception dans la société qu'à la preuve scientifique elle-même et à ses enjeux (accès à la vérité scientifique ; rôle et limites du chercheur dans la définition, la production et la validation des preuves scientifiques, etc.). Cet écueil explique en partie le nombre assez notable de copies moyennes. Il est ainsi nécessaire de rappeler aux candidats de bien prendre, en début d'épreuve, un temps d'analyse du sujet, de bien définir les termes de celui-ci : les éléments de compréhension se trouvaient dans les 4 premiers textes. Certains candidats ont d'ailleurs fait le choix de questionner les termes du sujet (qu'est-ce qu'une preuve scientifique ? Qu'est-ce que la vérité scientifique ?) dans une première partie.

Ce défaut d'analyse s'est traduit au niveau de la problématisation de la note. Certaines copies n'ont pas abordé le concept central de vérité scientifique, ou ont opéré des raccourcis (ce n'est pas le principe de la preuve scientifique qui est en cause mais son dévoiement) ; d'autres ont placé au cœur de la problématique des thèmes secondaires les conduisant à rédiger une note sur l'édition scientifique ou l'importance de l'école et des pouvoirs publics. Ce qui n'est pas le sujet et démontre une fois de plus que l'appréciation relative des différents documents du dossier n'est pas assez maîtrisée. Ainsi, de nombreux candidats se sont trop attachés aux documents sur l'expérience de Stanford et consacrés au Lancet Gate, ce qui a eu pour effet de rendre plus difficile la mise au jour des idées des autres textes et leur mise en relation avec les autres documents du corpus.

Cette faible problématisation prend généralement place dans une introduction qui s'efforce au mieux d'accrocher très maladroitement le sujet (« de tout temps, la fraude scientifique est un fléau ») au pire de commencer par la problématique du dossier. Il est donc rappelé que le sujet et ses termes doivent être analysés en quelques lignes avant que la problématique ne soit posée. Il est fortement conseillé aux candidats d'introduire le sujet en quelques lignes au moyen d'exemples pris parmi leurs

connaissances ou dans l'actualité. Il est également recommandé de conclure la synthèse, en reprenant les idées principales du dossier et, éventuellement, en proposant une sortie à la conclusion.

Les copies notées en-dessous de la moyenne font chacune montre, à des degrés variables dont la note attribuée s'est faite le relais, d'une compréhension partielle voire partielle (certaines développant des opinions personnelles en lieu et place d'une synthèse dynamique) des idées comprises dans le dossier et des problématiques posées. Les écueils les plus communément rencontrés sont : rédiger des contre-sens, voire se tromper de sujet (en particulier : explorer prioritairement voire exclusivement la problématique de la fraude, en oubliant la preuve scientifique) ; recenser les idées du dossier de manière lacunaire (ne pas avoir pris note d'enjeux importants du dossier et ne pas les restituer) ; juxtaposer les idées repérées dans le dossier, sans les mettre en perspective, cette pratique étant souvent combinée à un manque de recul ou de nuance dans l'exposé des idées.

Les copies situées entre 10 et 13 témoignent d'une meilleure compréhension du sujet, du dossier et de l'exercice : les idées du dossier sont dans l'ensemble correctement identifiées et restituées par les candidats, dans des copies construites comme des notes de synthèse, mais à un stade d'appropriation de l'exercice encore assimilable à un tâtonnement. La marge de progression de ces candidats porte sur la capacité à hiérarchiser les idées figurant dans le dossier, en distinguant idées principales et secondaires ; la capacité à problématiser, contextualiser, mettre en regard les idées les unes par rapport aux autres ; les qualités rédactionnelles elles-mêmes : ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

Les copies supérieures à 14 marquent un palier supplémentaire atteint dans la maîtrise de l'exercice, appliqué au sujet du dossier. Ces copies se distinguent par leur qualité de restitution et d'agencement des idées-clés du dossier, la qualité de la problématisation et la fluidité de l'expression. Le corpus est parfaitement exploité et ces candidats sont parvenus à très bien identifier les textes pivots. Le jury tient ici à rappeler l'importance, dans la phase de lecture du corpus, de mener une analyse typologique des textes proposés, pour distinguer un article de presse comme *Les Inrockuptibles*, d'un texte extrait d'une publication académique, monographie comme périodique, d'une tribune d'opinion : cette typologie peut constituer un bon indice pour mesurer l'importance relative d'un texte en particulier du corpus.

2.1.2. Composition

Données d'ensemble

Durée : 4 heures ; coefficient : 2.

Le nombre de candidats présents à cette deuxième épreuve écrite (508) était inférieur de 19 à ceux présents à l'épreuve de note de synthèse, et représentait 31,57 % des inscrits (33,09 % des inscrits étaient présents à cette épreuve en 2020).

3 candidats ont remis une copie blanche.

58 copies ont reçu une note éliminatoire soit 11,49 % des copies corrigées (13 % en 2020, 5,99 % en 2019, 8,43 % en 2018).

La moyenne générale était de 8,89, supérieure à celle de 2020 (8,49), mais inférieure à celles de 2019 (9,28) et 2018 (9,01) ; elle était de 8,68 en 2017.

La note maximale a été 18, la note minimale 0,5.

191 copies (soit 37,8 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 (33,2 % en 2019, 41,49 % en 2019, 37,42 % en 2018). 46 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 15 (45 en 2020).

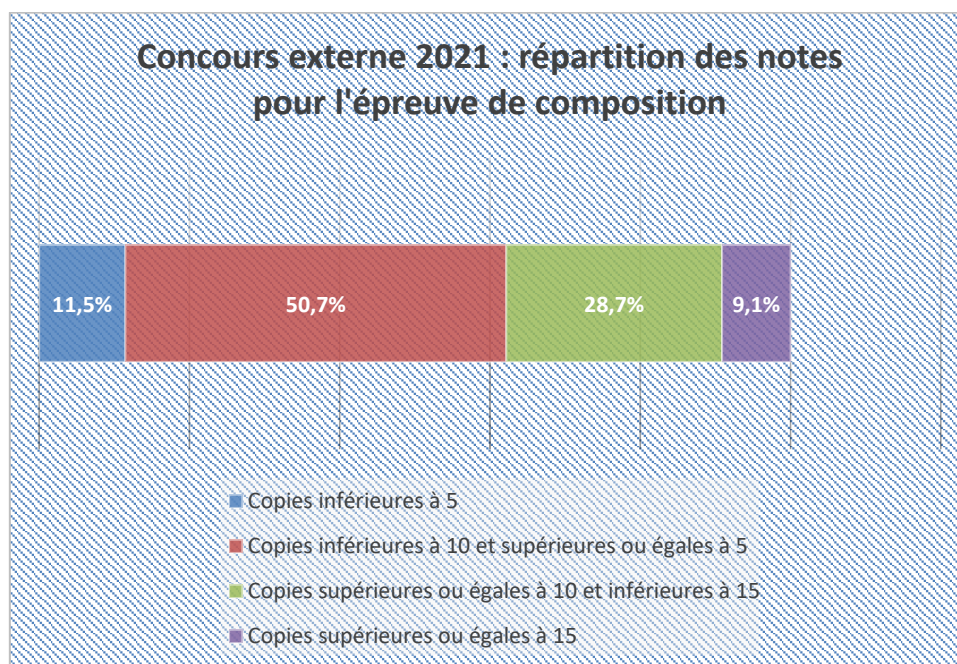


Figure 8 : répartition des notes pour l'épreuve de composition du concours externe

Sujet de la composition : Faire vivre le patrimoine

Compréhension et traitement du sujet

Ce sujet, qui permettait des développements dans des directions assez variées, a manifestement été mieux compris que celui de l'année dernière. Cela se constate notamment avec une augmentation de la moyenne globale par rapport à l'année précédente, et par la baisse du nombre de copies éliminatoires.

Trois grands types de copies ont pu recevoir une telle note éliminatoire : les copies quasiment blanches, qui ne dépassaient pas quelques lignes ; quelques copies dont la syntaxe était erratique et l'orthographe, défailante ; les copies enfin qui ne traitaient pas le sujet, ou très superficiellement, et portaient exclusivement sur les missions des bibliothèques aujourd'hui.

Si l'on excepte ces cas, l'exercice de la composition est globalement compris : la grande majorité des copies sont organisées de la façon attendue, avec une introduction qui comporte une annonce du plan, suivie d'un développement en deux ou trois parties, et d'une conclusion. De trop nombreuses copies présentent cependant une structuration visible, avec des parties numérotées ou des titres soulignés. La problématique, en outre, est souvent réduite à une simple question, voire à la reprise de l'énoncé du sujet (suivie d'un point d'interrogation), ce qui ne permet pas de creuser suffisamment les enjeux portés par le sujet. On peut même déplorer qu'un sujet perçu comme plus « facile », dans la mesure où il permettait de mobiliser rapidement un nombre conséquent d'exemples et d'illustrations, ait pu faire croire aux candidats qu'ils pouvaient se passer de problématisation. Il est rappelé qu'il faut éviter

de se lancer trop vite dans la rédaction, et qu'un temps suffisant doit être consacré à l'analyse du sujet, sans quoi il sera traité de façon superficielle.

On s'attend à ce que la notion de patrimoine soit définie dès l'introduction : et c'est le plus souvent le cas, même si ce n'est pas toujours de façon très heureuse. Parfois, le patrimoine était associé aux « vieilles pierres », sans que l'on sache très bien si le candidat reprenait à son compte ce cliché passéiste du patrimoine. Le patrimoine pouvait aussi être perçu en bloc comme « tout ce qui nous a été légué par le passé » ; définition qui pouvait s'accompagner d'une injonction à conserver, sans tri ni analyse scientifique, l'ensemble de ce qui avait survécu.

On note aussi, fréquemment, une confusion soit entre patrimoine et histoire, soit entre patrimoine et culture. Certaines copies, assimilant indistinctement toute production culturelle à du patrimoine, s'égarèrent dans une présentation détaillée des efforts de médiation culturelle, voire d'éducation à la culture. Le fait que le patrimoine n'est pas seulement un ensemble reçu, mais aussi construit, et la notion corollaire de « patrimonialisation », ont été souvent négligés, en tous cas insuffisamment soulignés. Notons cependant qu'un certain nombre de copies ont fait l'effort de lier patrimoine et identité, que celle-ci s'exprime au niveau national, au niveau mondial, ou à un niveau local.

Enfin, toutes les copies n'ont pas fait l'effort d'interroger la polysémie du terme « faire vivre ». Certaines l'ont perçu comme un simple synonyme de « diffuser » ; les meilleures copies en revanche ont réussi à jouer sur cette notion pour en explorer les différents aspects.

Les candidats avaient la possibilité de s'intéresser aux différents types de patrimoine. Le patrimoine culturel, et notamment le patrimoine monumental, a eu sans surprise une place de choix dans les copies. C'est là que les illustrations étaient les plus variées, les candidats pouvant appuyer leur propos sur de nombreux exemples locaux.

Le patrimoine immatériel était également mentionné (avec en première place la « gastronomie française », classée à l'UNESCO), contrairement au patrimoine naturel, plus souvent omis. Enfin, le patrimoine numérique était rarement oublié, du moins pour les bonnes copies : l'exemple le plus fréquemment retenu était sans surprise Gallica, mais certaines bibliothèques numériques de grands établissements en région ont pu être citées, comme celle la BM de Lyon ; pour le patrimoine nativement numérique, certains candidats ont pensé au dépôt légal de l'internet.

Différentes facettes de la notion de « faire vivre » ont pu être abordées : l'histoire de la protection du patrimoine, les débats liés aux entreprises de restauration patrimoniale (l'exemple de la flèche de Notre-Dame étant mobilisé avec plus ou moins de bonheur par de nombreux candidats), les enjeux de médiation et de valorisation. Dans ce domaine, on peut noter que Stéphane Bern, ses émissions de télévision et son loto du patrimoine, ont presque été omniprésents.

Les acteurs de ce « faire vivre » ont été plus rarement abordés, à l'exception de l'État – les questions liées à la décentralisation ou à la mobilisation des associations et bénévoles ayant été souvent négligées.

De même, les enjeux économiques ont été oubliés par un trop grand nombre de copies. Les aspects juridiques, quant à eux, étaient le plus souvent absents, le « Code du patrimoine » étant manifestement mal connu des candidats.

Dans les sujets d'actualité, outre la question de Notre-Dame, on peut remarquer l'écho des débats sur la restitution des biens culturels ou sur le « déboulonnage » de statues ; ou encore les conséquences de la pandémie sur le secteur patrimonial.

Enfin, les bibliothèques ont été fréquemment mentionnées, mais souvent sous le seul angle de la numérisation du patrimoine. Le rôle spécifique de médiation des bibliothèques a été souvent négligé. Les bibliothèques patrimoniales françaises seraient-elles mal connues des candidats ?

De ces quelques remarques, on peut déduire ce qu'ont proposé les meilleures copies : une définition problématisée de la notion de patrimoine ; une réflexion sur la notion de « faire vivre » qui permettait d'en aborder un grand nombre d'aspects ; une connaissance de l'histoire de la protection du patrimoine et de ses cadres juridiques, scientifiques et institutionnels ; une appétence pour les nouvelles formes de patrimoine ; une connaissance de l'actualité et une capacité à fournir des analyses nuancées sur les débats contemporains.

Remarques sur la forme : orthographe, syntaxe et présentation

Le style et l'expression sont également des éléments discriminants dans la notation ; et il est rappelé aux candidats qu'ils doivent aussi faire des efforts dans ce domaine. On regrette souvent un style oral, voire familier : il faut proscrire des expressions comme « et j'en passe », « etc. ».

2.2. Concours spécial : note de synthèse

Durée : quatre heures ; coefficient 3.

L'épreuve de note de synthèse est la même que celle du concours externe. 38,14 % des inscrits ont composé (48,45 % en 2020). Aucun candidat n'a rendu de copie blanche. La moyenne générale a été de 10,11, soit sensiblement supérieure à celle de l'année dernière (9,42) et légèrement supérieure à celle constatée cette année pour le concours externe (9,77). Elle reste en deçà de la moyenne de 2019 (10,2), première année de l'ouverture de ce concours.

La note maximale a été 17,5, la plus basse, 1.

Si 10 copies (27 %) se situent entre 5 et 9 inclus et 5 copies sont notées à moins de 5 (13,5 %) et sont donc éliminatoires, 22 copies (59,4 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne, 10 ont obtenu une note égale ou supérieure à 15.

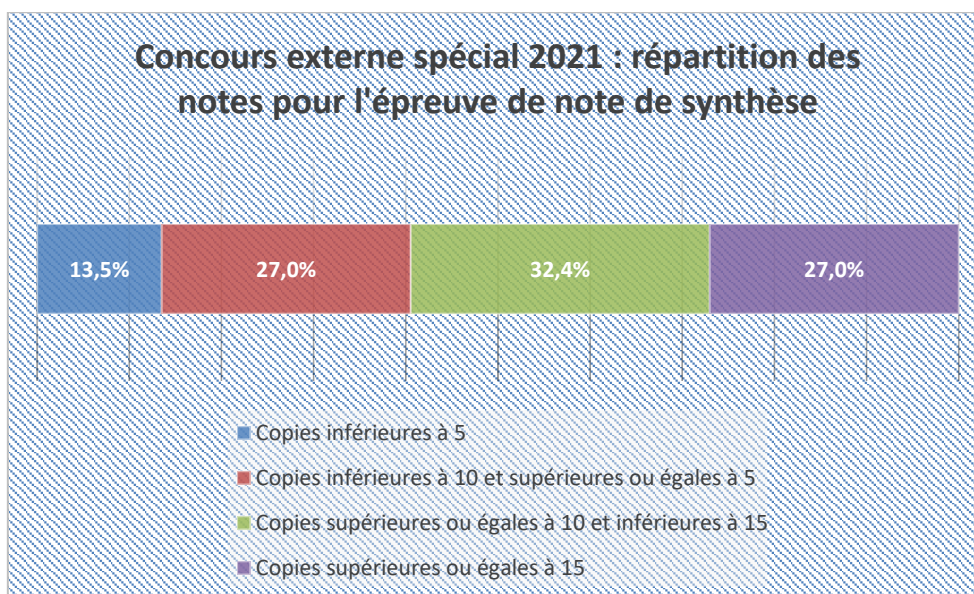


Figure 9 : répartition des notes pour l'épreuve de note de synthèse du concours externe spécial

Observations du jury

Les observations du jury concernant la note de synthèse du concours spécial sont très proches de celles du jury du concours externe. Les recommandations mentionnées par le jury pour cette épreuve du concours externe s'appliquent par conséquent pour le concours spécial.

Quelques points d'attention peuvent être néanmoins rappelés :

- La méthodologie de la note de synthèse n'est pas maîtrisée dans un nombre toujours significatif de copies, certains candidats confondant cet exercice avec celui de la dissertation (voire de l'« essai » pour un des candidats) ou proposant, en lieu et place de la synthèse attendue, un collage d'extraits du dossier sans effort d'analyse ni de structuration.
- Une place excessive est parfois consacrée à l'introduction trop longue, déséquilibrant de fait l'ensemble de la note. Nous rappelons à cet égard que l'introduction ne doit pas dépasser une vingtaine de lignes (première page de la copie et 2-3 lignes de la page suivante, maximum).
- Le dossier s'est avéré souvent exploité de façon incomplète ou de manière inégale, et peu ou mal utilisé dans le cadre du propos général de la note de synthèse.
- Comme pour le concours externe, les candidats au concours spécial semblent également avoir connu des difficultés importantes dans la gestion du temps : de nombreuses copies sont inachevées ou s'arrêtent au mieux sur une conclusion bâclée, au pire à l'introduction.
- Le jury insiste chaque année sur le soin à apporter aux citations des documents et des auteurs figurant dans le dossier. Si la remarque vaut pour les candidats du concours externe, il est surprenant de retrouver cette difficulté pour des candidats a priori rompus aux publications académiques et à l'explicitation des citations dans un argumentaire. Une mention du numéro du document est certes préférable à une absence de référence aux documents du dossier, mais une citation de l'auteur et du titre facilite la fluidité de la lecture. A contrario, une rédaction constituée uniquement d'une succession de citations entre guillemets tient plus sûrement de la paraphrase du dossier que de la note de synthèse. Enfin, pour l'une des copies de ce concours spécial, le candidat s'est appuyé sur des textes et des auteurs ne figurant pas dans le dossier, qui ont certes permis au jury de mesurer l'étendue de sa culture en matière d'histoire des idées, mais l'ont amené de fait à s'écarter progressivement du sujet. Seuls les documents constitutifs du dossier doivent faire l'objet de l'attention des candidats : ce point de méthodologie est bien sûr essentiel.
- Enfin, les règles de l'épreuve pour la longueur maximale de la copie ont été ignorées par certains candidats (4 copies concernées), ce qui est fâcheux car fortement pénalisé lors de la correction. L'une des copies faisait 7 pages, pour un maximum autorisé de 4 pages...
- Pour ce concours de catégorie A, s'adressant à des docteurs, le jury est toujours surpris par la faible maîtrise parfois des règles de syntaxe et d'orthographe, indépendamment du traitement du sujet. Ces faiblesses s'accompagnent le plus souvent d'une expression maladroite, rendant difficile la lecture de la copie et nuisant de ce fait gravement aux propos du candidat.
-

Ces deux derniers points, qui participent des règles de l'épreuve (capacité de synthèse et maîtrise de la langue) ont concerné parfois de bonnes copies sur le fond, mais sanctionnées par des malus importants, ce qui est de nature à coûter l'admissibilité à leurs auteurs. Il est vivement conseillé aux futurs candidats d'aborder avec beaucoup de sérieux et de rigueur la préparation de cette étape d'admissibilité, en sollicitant si besoin l'aide des opérateurs de formation proposant des préparations

aux concours. Une bonne compréhension et maîtrise de la méthodologie, accompagnée d'un entraînement pour apprendre à gérer le temps à disposition des candidats, conditionnent la réussite de cette étape essentielle à deux titres : pour réussir l'admissibilité d'une part, mais également pour aborder la seconde étape du concours spécial en disposant d'un nombre de points conséquents qui peuvent faire la différence à l'issue de l'épreuve orale.

2.3. Concours interne : étude de cas

Durée : 4 heures ; coefficient 4.

192 candidats, soit 47 % des inscrits ont composé. Aucun n'a rendu de copie blanche. La moyenne générale est de 9,8, soit sensiblement meilleure que celle de 2020 (9,2).

La note maximale a été de 17,5, la plus basse de 1. Si 94 copies (49%) se situent entre 5 et 9 inclus et 11 copies sont notées à moins de 5 (6 %) et sont donc éliminatoires, 87 copies (45 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne, dont 12 avec une note égale ou supérieure à 15.

Les copies sont ventilées assez régulièrement de 2 à 15, avec cependant 2 pics très notables, l'un entre 8 et 10 (54 copies), puis entre 12 et 14 (39 copies).

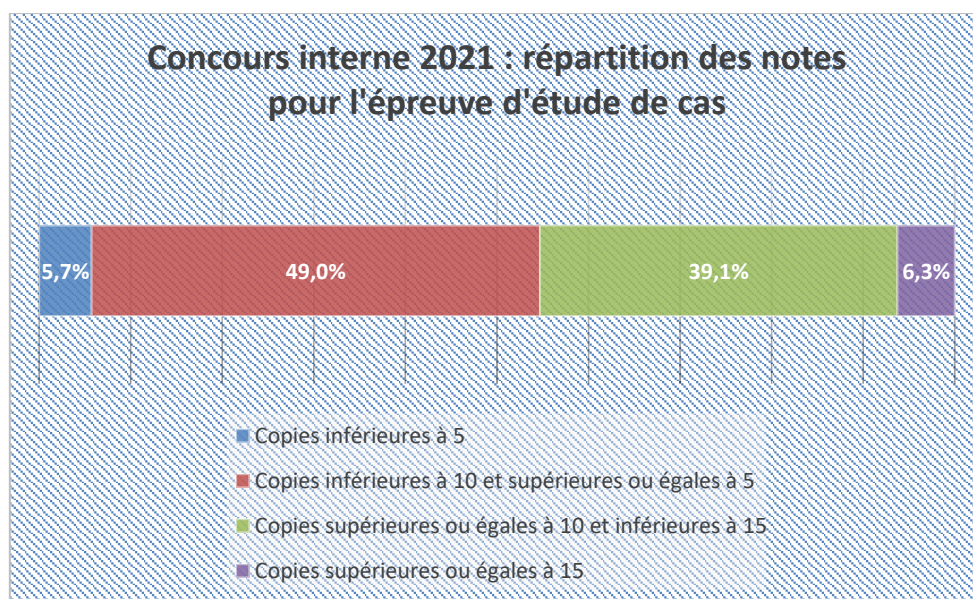


Figure 10 : répartition des notes pour l'épreuve d'étude de cas du concours interne

Rappel de la nature de l'épreuve

L'arrêté du 11 juin 2010 fixant les [modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des bibliothécaires](#) décrit l'épreuve d'admissibilité du concours interne comme une "Étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier".

Cette épreuve conduit le candidat à se mettre en situation en tant que bibliothécaire, c'est-à-dire comme cadre A de la fonction publique. Elle est le reflet de la compréhension par le candidat de la

nature des structures documentaires, de l'intégration de celles-ci dans un environnement institutionnel plus large, mais aussi de la conscience du candidat des missions de son établissement et de son rôle et de ses responsabilités au sein de celui-ci.

Le candidat doit pouvoir s'appuyer sur une connaissance théorique, mais aussi sur la compétence acquise dans l'exercice de ces fonctions, puisque cette épreuve est destinée aux candidats internes.

L'étude de cas ne constitue ni une composition, ni une note de synthèse. A ce titre, les candidats doivent prendre garde à ne pas résumer, même adroitement, les documents du dossier qui accompagnent le sujet. Ceux-ci ont pour unique objet de les aider à définir plus rapidement l'étendue et la signification des termes du sujet et à construire leur réflexion dans un laps de temps très contraint. Ils sont un point de départ et ne peuvent constituer l'aboutissement de leurs propositions, qui doivent être correctement contextualisées.

Compréhension du sujet

Cette année, le sujet invitait le candidat à proposer une note de service, détaillant une méthodologie pour l'élaboration du règlement intérieur de son SCD, dont la réalisation lui était confiée en tant responsable de l'accueil des publics.

Le sujet précisait dans son énoncé un certain nombre d'éléments de contexte dont il convenait de tenir compte et que le correcteur s'attendait à retrouver dans la copie, a minima dans une contextualisation initiale portée par l'introduction :

- La demande porte sur la mise à jour d'un document préexistant, datant d'une quinzaine d'années, a priori, pas sur une conception ex nihilo de ce règlement. Toutefois, le sujet exprime le caractère inutilisable de ce règlement interne, inefficace et qui n'est plus en adéquation avec la politique d'accueil du SCD. C'est bien une refonte en profondeur qui est attendue du responsable des services au public, non une relecture formelle pour mise à jour des éléments les plus saillants.
- La demande émane des personnels du service de l'accueil des publics, dont il constitue une attente forte, suffisamment en tout cas pour que l'inadéquation de ce règlement intérieur soit évoquée à de multiples reprises par le personnel lors des entretiens annuels. Le sujet porte donc en soi des enjeux managériaux qu'il convient de prendre en compte, que ce soit par le candidat en tant que responsable de l'accueil des publics, donc potentiellement chef de l'équipe d'accueil, mais plus largement au sein de l'établissement, dont le service public est une mission partagée par tous.
- L'importance du règlement intérieur comme acte de police administrative doit être mis en avant, comme y invite d'ailleurs le texte de Dominique Rouillard, dans ses attendus et ses limites. Son caractère obligatoire dans le cadre de la relation aux utilisateurs doit être souligné, notamment pour pouvoir appuyer toute intervention des personnels en matière de sécurité, de comportements inappropriés voire illicites.
- Il s'agit bien du règlement intérieur de la bibliothèque, non du règlement du personnel de la bibliothèque, dont le traitement constituerait un hors sujet. De même, le règlement intérieur ne constitue pas un guide du lecteur.

L'écueil le plus fréquemment constaté dans les copies a été de produire, de manière plus ou moins détaillée, le règlement intérieur lui-même, alors qu'il était attendu une méthodologie d'élaboration de ce règlement. S'il était admissible que le candidat fournisse les grands attendus d'un règlement intérieur, soit pour étayer sa compréhension du livrable attendu par le SCD, soit parce qu'il organise

l'activité de son groupe de travail autour des futurs axes de ce règlement intérieur, la fourniture du plan du règlement intérieur, la rédaction de parties de ce règlement constitue un hors-sujet. Dans certains cas, il peut même être considéré comme une maladresse méthodologique par l'anticipation des résultats de la consultation des personnels. Certains candidats se sont également livrés à des analyses critiques du rôle d'un règlement intérieur, en opposant le côté restrictif de celui-ci à la nécessaire ouverture et liberté portée par les politiques d'accueil contemporaines, ce qui dénote à tout le moins un défaut de compréhension des enjeux du sujet. Enfin, un nombre non négligeable de candidats ont compris la commande comme une invitation, non à revoir le règlement intérieur pour le mettre en adéquation avec la politique d'accueil, mais à revoir la politique d'accueil elle-même, en s'interrogeant sur les services à offrir et sur les aménagements d'espace, tous éléments qui n'étaient pas attendus des candidats sur ce sujet.

Comme les années passées, il a été constaté une vraie difficulté pour les candidats à se positionner correctement en tant que cadre et responsable des services d'accueil. Il ne suffit pas de mentionner ce positionnement dans l'introduction, ce qui est un minimum, mais il s'agit d'en décliner l'implication dans le cœur de la réflexion, notamment dans le rapport avec les équipes mais aussi avec la direction du SCD, ce qui a été retrouvé dans les bonnes copies.

En synthèse, le sujet, tel qu'il est formulé, comporte de nombreux éléments de contexte qu'il importe d'appréhender pour une bonne compréhension des enjeux : on ne saurait trop conseiller aux candidats de le lire tout aussi attentivement que le dossier d'accompagnement.

Celui-ci était constitué cette année de 5 documents :

- Le document 1 était l'extrait d'un article issu de *BIBLIOTHÈQUE(s)* : il posait très clairement le règlement intérieur comme un acte de police administrative, s'intégrant dans un ordre juridique existant régissant le fonctionnement des services publics. Il précisait certaines des modalités de sa mise en œuvre, à commencer par sa validation par l'autorité compétente, en l'espèce les instances de l'Université, et sa publicité en direction des usagers.
- Le document 2 était lui aussi l'extrait d'un article publié dans *Bulletin des bibliothèques de France*, qui interrogeait l'articulation entre le règlement intérieur et le guide du lecteur, mais aussi le rapport entre le bibliothécaire et son usager par le prisme de cette relation inscrite dans un contexte réglementaire.
- Le document 3 était issu d'un mémoire d'étude de l'Enssib et présentait les grandes fonctions de l'accueil des publics au-delà des aspects strictement informatifs.
- Deux extraits de règlement intérieur de services communs de la documentation complétaient le dossier : ils avaient valeur d'exemple en proposant les principales rubriques composant ce type de document.

A l'exception des copies présentant des problèmes importants de compréhension de la nature de l'épreuve, ce corpus a été bien exploité : les principaux points mis en valeur dans le dossier ont été retrouvés dans les propositions des candidats.

Traitement du sujet

Aucun plan particulier n'était attendu. Les plans simples se sont révélés souvent les plus efficaces, pour exprimer les grands attendus de l'épreuve : enjeux/objectifs, actions, méthodologie, calendrier et moyens. De fait, de nombreuses copies ont opté pour des plans en deux parties, de type A/Définition

des enjeux ; B/Méthodologie de mise en œuvre, ou en trois parties : A/ Rappel des enjeux et du contexte ; B/ Démarche projet ; 3/Validation et mise en œuvre.

Le jury ne peut que signaler la nécessité d'annoncer le plan en introduction et de s'y conformer dans le corps de la note. Ces consignes sont en général maîtrisées, mais avec parfois un certain déséquilibre des parties, les enjeux prenant souvent une place trop importante par rapport à la présentation méthodologique de la démarche.

Dans l'épreuve de l'étude de cas, il est attendu des candidats que, sur le sujet qui leur est proposé, ils fassent montre de leur connaissance de leur environnement de travail en sachant mobiliser à bon escient les différents acteurs, au sein du SCD comme de l'Université. Cet aspect n'a été maîtrisé que dans quelques bonnes copies.

Si l'association des membres du personnel du SCD a été prévue dans la quasi-totalité des copies, les modalités de cette association sont souvent restées trop floues : les candidats parlent de groupe(s) de travail rassemblant les membres du personnel, mais sans en préciser souvent la composition, que ce soit en nombre de personnes ou en représentativité par rapport aux catégories de personnels, aux services ou, le cas échéant, aux sites. Le rythme de ces réunions, leur objectif sont très souvent absents, avec parfois des confusions entre le rôle d'un groupe de travail et celui d'une instance de pilotage. Le jury a de ce fait particulièrement apprécié les copies apportant ces précisions indispensables pour déterminer la charge de travail induite par la démarche, ce qui fait partie des attendus d'un futur cadre. De même, le jury a apprécié, en fonction de leur pertinence, les autres modes d'associations du personnel et l'effort de transparence par rapport à la démarche portée par certaines copies.

Très peu de copies ont par contre su associer les usagers de la bibliothèque, étudiants comme enseignants-chercheurs, d'une façon appropriée par rapport au sujet. Les méthodologies orientées utilisateurs, les questionnaires envoyés à l'ensemble de la communauté des usagers auraient été parfaitement appropriés pour la définition d'une nouvelle politique d'accueil ; le sont-elles autant pour la rédaction de l'acte administratif qu'est le règlement intérieur ? Là encore, il importe qu'un futur cadre des bibliothèques fasse preuve de réalisme par rapport aux moyens qui seront les siens et choisisse une méthodologie adaptée au sujet et à ces enjeux.

Il est également attendu que le responsable de l'accueil identifie les bons interlocuteurs, au sein de sa bibliothèque, mais aussi de l'Université dont le SCD est l'une des composantes. Or, seul le service juridique semble bien identifié, et, le plus souvent, plus comme antichambre du conseil d'administration que comme un service à associer *ès fonction*. Très peu de candidats ont par contre pensé à associer les services comptables et surtout les services responsables de la sécurité... De même, les instances de validation restent imparfaitement maîtrisées : la validation initiale par la direction du SCD de la méthodologie puis du livrable que constitue le règlement intérieur reste régulièrement oubliée, de même celle du conseil documentaire du SCD, là où le conseil d'administration de l'Université est visiblement mieux identifié par les candidats. Alors que le dossier fourni insistait sur l'importance de la validation, certains candidats ont pourtant négligé de mentionner cette étape ou l'ont limitée à une signature par le "directeur" de l'Université, parfois lors du dialogue de gestion.

Enfin, le jury s'est étonné de constater l'absence trop fréquente d'éléments calendaires, ce qui constitue dans son ampleur une vraie régression méthodologique par rapport à l'an passé. S'il n'est pas attendu un formalisme particulier, ce calendrier n'en demeure pas moins indispensable. Il doit permettre de vérifier l'enchaînement logique des étapes, la soutenabilité de celles-ci ainsi que la

cohérence des délais de mise en œuvre. De même, les moyens budgétaires ou matériels n'ont été que trop rarement pris en compte dans les copies.

En conclusion, si la typologie des actions à mener a été globalement bien identifiée sur ce sujet assez classique, il convient d'insister auprès des futurs candidats sur la nature de l'épreuve qui implique de décrire une démarche projet en la replaçant dans son contexte et dans un environnement professionnel, en l'inscrivant dans un calendrier et en définissant les moyens humains, budgétaires et matériels.

Remarques sur la forme : orthographe, syntaxe et présentation

Les correcteurs ont constaté cette année un niveau en orthographe plutôt en amélioration, de même que la syntaxe. Il a été surprenant cependant de constater que le registre d'expression était familier, voire relevait d'une forme d'oralité ("le règlement intérieur se fait obsolète") qui n'a pas sa place dans une note de service.

3. Épreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 17 au 20 mai 2021, toutes les mesures sanitaires ayant été prises par la DGRH pour permettre la tenue des épreuves dans des conditions satisfaisantes.

Compte tenu du nombre d'admissibles (40 au concours interne, 14 au concours interne, 5 au concours spécial), quatre commissions ont été constituées : une pour chaque épreuve des concours externes et internes, la commission chargée de l'épreuve de motivation professionnelle du concours interne auditionnant également les candidats admissibles du concours externe spécial.

3.1. Concours externe

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
	40	12
Présents	39	12
Moyenne	11,27	15,42
Note minimum	5	11,50
Nombre de notes inférieures à 10	15	0
Note maximum	18,5	18,5
Entretien de culture générale	Admissibles	Admis
Moyenne	11,08	13,21
Note minimum	6	8
Nombre de notes inférieures à 10	16	2
Note maximum	17,5	17,5

Tableau 17 : Épreuves d'admission du concours externe : données chiffrées.

3.1.1. Entretien de motivation professionnelle

La première partie de l'épreuve, d'une durée de dix minutes maximum, consiste en un commentaire critique d'un texte portant sur un sujet d'actualité lié au monde du travail et au management, issu le plus souvent de la presse généraliste, plus rarement de la presse spécialisée en administration, management et gestion des ressources humaines. La plupart des textes proposés cette année avaient un lien plus ou moins direct avec le télétravail, imposé ces derniers mois par la pandémie, ses conséquences sur les modalités de travail pour les agents et sur le management des équipes pour les responsables.

La seconde partie, d'une durée de vingt minutes, consiste en un entretien entre le candidat et les membres du jury. D'une manière générale, le jury s'appuie sur le texte pour engager le dialogue et obtenir des éclaircissements sur le texte lui-même ou le commentaire qui en a été fait par le candidat. L'entretien s'élargit ensuite à divers autres sujets liés au parcours des candidats, à leurs motivations pour rejoindre le monde des bibliothèques et à leurs connaissances de ce milieu.

Dans cette épreuve, décisive compte tenu de son coefficient, Il est attendu du candidat qu'il montre des connaissances de base mais surtout une curiosité et une ouverture d'esprit sur le monde du travail de façon générale et aussi sur le milieu professionnel qu'il se propose d'intégrer : textes récents concernant la fonction publique, droits et devoirs du fonctionnaire, évolutions récentes du paysage universitaire, aspects généraux du métier de bibliothécaire, enjeux actuels pour la documentation, principaux interlocuteurs dans la gestion des ressources humaines ou la conduite de projets.

Commentaire de texte

De façon générale, les candidats ont montré une assez bonne maîtrise de la technique du commentaire. La majorité des candidats ont annoncé dès l'introduction le plan de la présentation qu'ils entendaient suivre. La plupart ont, durant leur présentation, respecté le plan annoncé, même si celui-ci n'a pas paru toujours particulièrement pertinent au jury. Quant à la conclusion, elle a souvent permis de faire une rapide synthèse des thématiques présentées dans le texte et a pu fournir l'occasion de faire un lien avec le monde des bibliothèques, si celui-ci n'est pas apparu plus tôt dans la présentation.

Le temps consacré à cette première partie d'épreuve orale a pu varier entre 7 et 11 minutes mais la plupart des candidats ont respecté scrupuleusement les 10 minutes. Sauf exception, les candidats se sont montrés à l'aise dans leur présentation et ont fait preuve d'une grande fluidité dans leur propos.

Si la plupart des candidats ont réussi à dégager les principaux thèmes abordés dans les textes, et ont évité les digressions, on note encore un trop grand nombre de prestations ne dépassant guère la paraphrase du texte ou même certaines intégrant des propos hors sujet.

Tous les candidats ont tenté d'utiliser leur expérience personnelle pour nourrir leur exposé et rares ont été ceux qui ont mal maîtrisé leur stress et leur émotion.

Entretien

Le profil des candidats étant très varié, avec plusieurs candidats totalement extérieurs aux bibliothèques ou bénéficiant d'expériences limitées (de nombreux candidats ont toutefois signalé avoir une expérience plus ou moins récente de moniteur-étudiant) voire pour quelques-uns à la fonction publique, des lacunes diverses ont pu être relevées.

Certains candidats, qu'ils soient étudiants et aspirant à intégrer un poste en bibliothèque ou qu'ils soient enseignants ou ingénieurs et souhaitant opérer une reconversion professionnelle, ont dit s'être préparés par eux-mêmes aux épreuves du concours et à la découverte du monde des bibliothèques, grâce à des lectures et la consultation de sites web, sans avoir eu recours aux formations dispensées par les CFCB ou d'autres structures. Bien souvent, ces candidats doivent encore approfondir des connaissances, encore mal maîtrisées, pour certains sur des questions générales comme les droits et devoirs des fonctionnaires, le dispositif d'entretien professionnel et pour d'autres, plus nombreux, sur des sujets professionnels comme l'organisation d'une université, la hiérarchie des personnels en poste dans les bibliothèques, les principales missions de la BnF ou de l'ABES, la science ouverte, la transition bibliographique. Sont attendus des candidats du concours externe non pas des réponses complètes ou parfaites mais des éléments montrant qu'ils ont une connaissance minimale de l'environnement dans lequel ils souhaitent travailler afin d'apprécier au mieux leurs motivations.

D'autres au contraire, manifestement bien préparés ou sachant utiliser avec profit leur expérience personnelle (d'usager de bibliothèque, qu'elle soit universitaire ou de lecture publique, de moniteur-étudiant, de contractuel voire de titulaire en poste dans une bibliothèque), ont su répondre avec méthode et précision à la plupart des questions posées par les membres du jury.

Un point, figurant déjà dans le rapport de la dernière session, est à signaler : trop peu de candidats ont pu décrire avec précision les missions susceptibles d'être confiées à un bibliothécaire, plusieurs se contentant de citer des items comme le traitement des collections ou les services aux publics, sans chercher à approfondir les tâches que ces termes pouvaient recouvrir.

Par ailleurs, tous les candidats ne se projettent pas dans des tâches d'encadrement, pourtant souvent dévolues à un agent de catégorie A. Certains ont même paru assez éloignés de cette perspective, en se contentant de citer les types de management habituellement exposés dans un cours de management. D'autres, en revanche, devraient assez facilement réussir dans cet exercice, y compris auprès de collègues dont le comportement est loin d'être exemplaire ou difficiles à encadrer. Ceux-là ont su exposer avec précision et souvent beaucoup de bon sens leur manière de faire face à telle ou telle situation, qui a leur a été présentée lors de la résolution d'un cas pratique : attitude à tenir face à un collègue rentrant ivre du déjeuner, face à un collègue arrivant systématiquement en retard le matin, face à un collègue démotivé ...

Le jury a, bien évidemment, particulièrement apprécié la prestation des candidats avec lesquels un véritable échange a pu se construire : ceux-là sont parvenus à retenir l'attention des membres du jury en fournissant des réponses claires et bien souvent complètes aux questions sans se contenter de répondre par oui ou non ou sans monopoliser exagérément la parole. Il est certain aussi que, dans une épreuve de motivation professionnelle, les membres du jury apprécient que les candidats manifestent un minimum d'enthousiasme pour le métier dans lequel ils souhaitent s'engager.

3.1.2. Entretien de culture générale

Commentaire de texte

Les textes proposés dans le cadre de cette épreuve de culture générale touchent à des domaines larges et variés, qui peuvent être liés par exemple au patrimoine et aux enjeux de mémoire, aux pratiques culturelles, à l'économie, à la politique internationale, aux questions de société (réseaux sociaux, participation citoyenne, diversité)...

Contrairement à l'an passé, peu de candidats ont su respecter la durée maximale prescrite de 10 minutes de commentaires. Il a fallu à plusieurs reprises inciter les candidats à conclure, ce qui produit souvent des interventions déséquilibrées : introduction très longue (plus de 2 min), première partie hypertrophiée par rapport à une seconde partie réduite à quelques idées. A contrario, un nombre relativement important de candidats ont produit des commentaires courts (moins de 8 min), voire très courts (moins de 7 min). En n'exploitant pas pleinement le temps qui leur est consacré, ces candidats s'exposent à une durée d'entretien plus longue, qui s'avère souvent pénalisante. Le jury a d'autant plus apprécié les prestations respectant le temps imparti, montrant un équilibre entre les différentes parties de leur commentaire.

Sur le plan de la méthodologie, le jury a constaté une forme de régression sur la technique du commentaire, même si les attendus formels étaient bien présents (identification du document, enjeu du texte, exposition de la problématique retenue et du plan proposé, développement structuré du commentaire et conclusion ouverte). La transition d'une partie à une autre est apparue souvent comme peu explicite, voire non perceptible, témoignant tant du manque d'articulation entre les différents éléments du commentaire que d'une relative incapacité à ordonner et mettre en exergue la succession de ces éléments.

Presque tous les candidats ont pris la peine d'introduire le commentaire et de présenter le texte qui leur a été proposé. Le jury apprécierait toutefois que les candidats sachent positionner le contexte de publication du texte, par exemple par une mise en perspective chronologique ou une présentation de la publication dont était issu le texte. Ce questionnement sur le texte, qui relève du travail courant du bibliothécaire en matière d'analyse de la documentation mise à disposition des lecteurs, permet souvent d'aborder le texte avec un esprit plus nuancé, voire critique, d'instaurer une distance avec le propos, ce qui prémunit de la paraphrase.

Certains candidats semblent en outre avoir des difficultés à identifier une problématique, qui se réduit le plus souvent à une question dont la pertinence laisse parfois à désirer. Certains candidats ont fait le choix d'un plan en deux parties, s'articulant autour d'une analyse du texte puis d'une mise en perspective de celui-ci : ce choix, souvent lié à l'absence d'une problématique claire, s'est avéré systématiquement inefficace, la première partie n'étant dans ce cas le plus souvent qu'une longue paraphrase du texte. De nombreux candidats ont pris le parti d'un plan de type thèse/antithèse qui, s'il permet d'organiser de façon simple le commentaire, n'offre guère de place à la nuance et à la mise en perspective. Le jury a d'autant plus apprécié les plans permettant aux candidats de développer, tout en s'appuyant sur le texte à commenter, une réflexion originale.

Dans de trop nombreux cas, le jury a regretté une permanence de paraphrases : de telles prestations ne peuvent obtenir une note satisfaisante car le commentaire doit avant tout refléter la compréhension et la problématisation du sujet. Citer le texte peut se faire, à condition que ce soit ponctuel, bien choisi... et commenté. A contrario, l'épreuve reste bien celle d'un commentaire de textes : le candidat ne peut pas se contenter d'identifier le sujet du texte puis de bâtir son commentaire en s'en dégageant complètement, donnant ainsi au jury l'impression de suivre le déroulé d'une fiche de préparation. Cette pratique peut même faire tomber le candidat dans une forme de désinvolture et un manque d'écoute, lors de la phase de dialogue : ayant délaissé le texte pour son propos, le candidat n'a rien à répondre en cas de questions, ce qui s'avère désastreux lorsqu'il ne maîtrise pas les pistes qu'il a pourtant lui-même dessinées.

Le jury a particulièrement sanctionné cette pratique quand il l'a rencontrée, quel que soit le niveau de culture que cet exposé puisse laisser apparaître.

Comme l'an passé, le jury incite donc les candidats à s'entraîner à ce type d'épreuve et rappelle les éléments suivants :

- Une introduction (rapide) doit situer le sujet, l'auteur, la source en la contextualisant. Elle doit comporter une approche problématisée du sujet et une annonce de plan en 2 ou 3 parties, l'essentiel étant la cohérence du propos ;
- L'exposé ne doit pas se contenter de paraphraser le texte ni de suivre linéairement son contenu. Il ne doit pas non plus prendre comme prétexte le sujet du texte pour offrir au jury un exposé complètement détaché du texte. En clair, le sujet doit être traité en mettant le texte en perspective, en l'illustrant par des exemples (qui peuvent bien sûr ne pas être issus du texte mais doivent se rapporter au sujet). Eclairer les sous-entendus, décrypter le sous-texte du document, ramener au contexte du phénomène abordé dans le document sont des plus, qui là aussi garantissent contre la paraphrase autant que contre le hors-sujet. L'exposé démontre ainsi une aptitude à synthétiser et à expliciter les enjeux sous-jacents au texte ;
- Les différentes parties doivent être équilibrées ;
- Le commentaire doit se terminer sur une conclusion ouvrant vers des questions et ne se contentant pas de résumer ce qui précède.

Entretien

La seconde partie de l'épreuve de culture générale prolonge les sujets abordés lors du commentaire de texte et élargit la discussion à des domaines variés (histoire, géopolitique, sciences, lettres, divers domaines artistiques, sociologie...).

Il convient de rappeler que les réponses trop courtes entraînent un enchaînement de questions, donc davantage de risques de difficultés pour le candidat. Le jury souligne cependant que développer ne veut pas dire diluer. La réponse doit être synthétique afin de permettre au jury, en quelques minutes, de percevoir si le candidat connaît le sujet abordé mais aussi s'il est capable d'exprimer de manière structurée les nuances d'un sujet ou d'un débat de société. Il est difficile de définir des réponses-types, mais on peut préciser que tout sigle doit être développé, toute notion définie, que les exemples précisent, sont les bienvenus. Même si le jury apprécie à sa juste valeur le travail de préparation des candidats, il est attendu de ceux-ci qu'ils sachent exploiter les connaissances acquises à bon escient dans l'échange. De même, quand le jury pose une question, il est attendu que les candidats répondent à la question qui leur est posée et n'expriment ni une surprise sur la question, ni un jugement sur celle-ci pour développer in fine une réponse à la question qui leur convient : le jury prend en compte tant la culture générale que le savoir-être du candidat, sa capacité d'écoute et d'intégration d'idées qui ne sont pas les siennes. Si la question n'est pas claire pour un candidat, le jury peut être amené à repréciser sa demande ou à confirmer la reformulation effectuée : cette attitude constitue le gage d'un dialogue de qualité. De plus, si le candidat cite lui-même une œuvre ou un auteur ou qu'il enchaîne les citations dans son commentaire ou dans les réponses aux questions, il doit s'attendre à être relancé par le jury qui s'attendra d'autant plus à ce qu'il sache en parler, par exemple en résumant l'œuvre, en la replaçant dans son contexte de production ou dans le mouvement auquel elle se raccroche. L'honnêteté de la réponse est payante, le candidat prétendant maîtriser un sujet qu'il ne connaît que par une fiche, un auteur, une phrase, se fragilise.

Les meilleurs candidats ont su répondre aux questions posées en mobilisant leurs connaissances sur les sujets abordés, en illustrant leurs propos d'exemples ou références appropriés. Le jury a particulièrement apprécié les entretiens qui ont permis un réel échange, avec des candidats dont les connaissances ou intérêts personnels attestent d'une large curiosité intellectuelle. Le jury peut ainsi inviter explicitement les candidats à formuler un avis. Dans ce cas, il n'attend pas une réponse précise ou définitive, car il évalue, non l'opinion ou la réponse elle-même, mais la capacité du candidat à prendre position sur une question souvent complexe et à appuyer sa position sur un argumentaire construit et nuancé. Les candidats doivent savoir saisir cette opportunité d'une réponse plus personnelle ne reposant pas exclusivement sur les connaissances.

Parmi les lacunes récurrentes que le jury déplore cette année, les points suivants sont à noter. Tout d'abord, la culture citoyenne mériterait parfois d'être consolidée : connaître les principales institutions de l'Etat (administrations, institutions, système électoral) et les grandes lois structurantes de la République (loi sur les associations, relatives à l'éducation ou à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sur la presse), pouvoir décrire les grands principes de la séparation des pouvoirs ou le circuit législatif dans un dispositif bicamériste, connaître le concept d'ascenseur social, identifier les différents niveaux de collectivités territoriales, constitue un minimum attendu de la part de futurs cadres de la fonction publique. Ces réponses sont d'autant plus attendues qu'elles ont une résonance dans l'actualité immédiate (statut des préfets, grands corps de l'Etat, OTAN, etc.).

Dans le domaine des politiques culturelles, si Bourdieu reste bien évidemment une référence, le jury eût apprécié que d'autres philosophes de la culture soient évoqués pour que le débat ne se résume pas à interroger la seule notion de culture légitime, et souvent dans une grille d'analyse datée. Il reste également frappant de constater que les structures culturelles maillant le territoire sont aussi floues, les candidats ne marquant que fort peu la différence entre structures déconcentrées et décentralisées. Il serait aussi souhaitable que les candidats aient pris connaissance des rapports récents dans le domaine de la culture (ex. rapport Racine, rapport sur la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones...) ou de l'enseignement supérieur pour les replacer dans le débat et en citer les principales lignes. De même, savoir donner une définition des archives, pouvoir faire le lien entre les archives administratives et les archives scientifiques, connaître les institutions en charge du dépôt légal et leurs périmètres d'action respectifs constituent des bases que les candidats se présentant à cette épreuve doivent maîtriser.

Le jury a également constaté un manque de grands repères historiques dès lors que l'on s'écarte de la seconde moitié du XXe siècle, qui a conduit certains candidats à placer la Révocation de l'Édit de Nantes sous la Régence, à faire de Marco Polo un voyageur portugais du XVIe siècle ou à placer sous Louis XV l'Édit de Moulins, daté de 1566 dans le texte.

Pour rester dans la culture légitime ou traditionnelle, il est étonnant de voir que certaines œuvres de référence sont peu, voire pas maîtrisées : la *Tétralogie* n'évoque pas forcément Wagner, bien que replacée dans le domaine musical par le jury, l'intrigue de *1794* (sic) est placée sous la Commune et la postérité littéraire et artistique de l'œuvre d'Alexandre Dumas ou de *l'Odyssee* est restée en-deçà des attentes du jury.

Comme l'an dernier, le jury ne peut que souligner un niveau de culture scientifique qui reste faible, alors qu'une partie des lauréats du concours seront amenés à travailler en bibliothèques universitaires spécialisées en médecine ou en sciences dures : les questions sur la vaccination, sur le rôle de Pasteur

ou de ses disciples, sujets pourtant bien présents dans les médias, sur la démarche scientifique - sujet de la note de synthèse de cette année - sur des grandes figures comme Lavoisier, sur les avancées scientifiques de l'entre-deux-guerres, qui ne peuvent se résumer aux seuls travaux de Marie Curie, sont souvent restées sans réponse.

De manière générale, les connaissances historiques insuffisantes dont nombre de candidats ont fait la preuve, tout autant que la faible connaissance intime d'œuvres littéraires majeures semblent révéler un goût peu prononcé pour la lecture.

Enfin, le jury a constaté que plusieurs candidats citaient les réseaux sociaux ou les podcasts comme principales sources d'information. Toute source d'information est bien sûre légitime, dès lors qu'on y applique un regard critique, mais un bibliothécaire se doit de pouvoir embrasser un panorama large de sources documentaires pour s'adapter aux demandes de ses usagers. A ce titre, ne pas pouvoir citer un grand titre de presse quotidienne du XIXe siècle ni même du XXe siècle (!) ou une émission actuelle - ou un titre de périodique - de vulgarisation scientifique peut poser question.

Comme les années précédentes, le jury recommande donc aux candidats de se préparer dans la durée à cette épreuve, de faire preuve de curiosité et de suivre l'actualité de façon élargie, peut-être même de lire la presse et de suivre des médias généralistes, afin d'être prêts à répondre à des questions s'inscrivant dans des domaines variés de manière réfléchie en développant des réponses construites et synthétiques, et bien sûr, de ne pas hésiter à afficher une culture personnelle.

3.2. Concours externe spécial

Entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un bibliothécaire.	Admissibles	Admis
	5	1
Présents	4	1
Moyenne	12,88	17,50
Note minimum	8	17,50
Nombre de notes inférieures à 10	1	0
Note maximum	17,50	17,50

Tableau 18 : Épreuve d'admission du concours externe spécial, données chiffrées.

La session 2021 constituait la troisième session du concours externe spécial de bibliothécaire. L'audition des candidats a été précédée de l'examen des dossiers adressés, permettant au jury de prendre connaissance du parcours universitaire et professionnel des candidats et d'aider à la préparation des entretiens. Néanmoins, il est important de rappeler que l'évaluation des candidatures dans le cadre de ce concours ne porte ni sur ce dossier, ni sur la qualité scientifique des travaux ayant conduit à la délivrance du titre de docteur ou de son équivalent. Comme pour les candidats admissibles des concours externe et interne, l'épreuve doit permettre au jury de mesurer l'aptitude des candidats à exercer les missions de cadre et les fonctions de bibliothécaire au sein d'une équipe et d'un service ou d'un établissement documentaire.

L'explicitation d'un projet professionnel cohérent avec la finalité du concours et une culture professionnelle, en matière de management comme sur les grands enjeux de l'information scientifique et technique et des bibliothèques, sont attendus des candidats. A la différence de ce qui avait pu être observé l'année dernière, certains candidats ont paru peu préparés cette année à la nature des échanges avec le jury, ce qui explique la baisse sensible de la moyenne constatée pour cette épreuve. A l'inverse, les candidats qui se sont distingués durant l'épreuve d'admission ont montré un intérêt certain pour l'environnement professionnel des bibliothèques, acquis par l'expérience ou par une préparation personnelle très solide : interrogés tant sur les enjeux que sur des questions de pratique professionnelle, ils ont su clairement exposer leurs motivations et les compétences mobilisables pour des fonctions de cadre au sein d'un service de documentation.

La durée de l'entretien, organisé en deux séquences distinctes, est brève, et particulièrement la présentation du parcours du candidat, dont la durée ne peut excéder cinq minutes. L'épreuve nécessite donc tout d'abord une excellente maîtrise de l'expression orale. L'objectif de chaque candidate ou candidat doit être de convaincre le jury de son aptitude à exercer les fonctions de cadre dans une bibliothèque. L'épreuve, en réalité très pratique, doit faire l'objet d'une préparation sérieuse qui nécessite une veille approfondie sur la presse et les réseaux d'information liés aux activités des bibliothèques, et une bonne connaissance de base en matière d'organisation administrative et managériale des bibliothèques et des établissements.

Le jury apporte les appréciations et remarques suivantes :

- Concernant le dossier des candidats :

Si le dossier de candidature n'est pas évalué, les candidats doivent pour autant y apporter le plus grand soin et orienter leur propos vers une mise en valeur de leur expérience dans la perspective de leur réussite au concours. Les pratiques en matière de veille documentaire scientifique, de diffusion de la culture scientifique, de pédagogie et de collaborations professionnelles (gestion d'équipe, de réunion, conduite de projets, organisation de journées d'étude ou colloques, etc.) peuvent utilement être soulignées dans les différentes pièces constitutives du dossier. Se présenter à ce concours spécial présuppose cependant un projet professionnel qui s'inscrive explicitement dans le domaine du livre, de la lecture et des bibliothèques. Souligner dans les acquis de l'expérience, les compétences acquises et mobilisables dans des fonctions de cadre exercées en bibliothèque est de nature à retenir l'attention du jury et favoriser ensuite les échanges lors de l'audition tout en apportant les garanties nécessaires sur la capacité du candidat à s'adapter à une nouvelle organisation de travail.

L'exposé des titres et travaux doit présenter de façon synthétique le travail scientifique des candidats et permettre une appréhension rapide et aisée de la thématique de recherche par les membres du jury.

Le dossier comporte également une lettre de motivation qui ne doit pas être confondue avec un courrier de présentation de son objet de recherche, au risque de ne pas permettre au jury de discerner dans la candidature l'expression d'une démarche volontaire et réfléchie. Elle doit au contraire faire le lien entre le parcours académique et scientifique et les motivations du candidat ou de la candidate pour intégrer une catégorie d'emploi et une profession dont il ne peut ignorer les grands enjeux et les caractéristiques.

L'analyse des dossiers a confirmé pour la plupart des candidats une bonne compréhension de l'exercice. Le jury a apprécié le soin apporté par certains des candidats à préciser dans leur lettre de motivation les domaines ou sujets qui retiennent leur attention dans l'actualité des services en bibliothèques, dans la perspective d'une carrière en bibliothèque : science ouverte, formation du

public et action culturelle notamment, mettant parfois en avant des compétences de gestion administrative de service, acquis de l'expérience professionnelle.

Comme signalé précédemment, le jury a en revanche relevé pour un candidat une difficulté particulière à appréhender les attendus d'une lettre de motivation, confondue visiblement avec une annexe de l'exposé des titres et travaux ce qui ne permettait pas de mesurer les intentions du candidat en matière de projet professionnel.

- concernant l'exposé de présentation du parcours :

La brièveté particulière de cet exercice distingue les candidats qui parviennent dans ce format contraint à offrir à la fois une présentation très synthétique, et pédagogique, de leur parcours académique et de leur thématique de recherche, et un court exposé éclairant leur projet professionnel, éventuellement lorsque cela se justifie, en prenant appui sur les acquis de leurs expériences professionnelles. Rappelons une fois encore que l'activité de recherche peut être propice à mobiliser des compétences attendues en matière de maîtrise et de gestion de la documentation.

Dans cette perspective, deux candidats se sont particulièrement distingués cette année par des présentations parfaitement rythmées et le souci d'exposer au jury une cohérence de parcours conduisant naturellement à leur choix de projet professionnel. L'expression des attentes en matière de travail au sein des bibliothèques permet d'éclairer utilement le jury sur le niveau d'acculturation de la candidate ou du candidat aux grands enjeux des bibliothèques aujourd'hui. Le jury relève pour l'un de ces candidats un effort particulier d'explicitation de son objet de recherche avec un réel souci d'en faciliter la compréhension par des non spécialistes. Le jury a enfin apprécié également la volonté d'exposer de façon très concrète pour ces deux candidats une motivation professionnelle justifiant leur candidature à ce concours. Cette démarche permettait de discerner déjà au stade de l'exposé une capacité particulière à bien comprendre et mesurer les compétences attendues pour intégrer une organisation de travail collective et des fonctions de cadre.

A contrario, les autres auditions ont montré d'ores et déjà une plus grande difficulté à respecter la durée fixée par l'épreuve. Pour l'un des candidats, le jury a d'ailleurs dû interrompre cette présentation. Dans un cas, les défauts de l'exposé ont semblé clairement liés à un manque de préparation à cette épreuve, qui nécessite une grande précision dans la gestion du temps imparti et un effort constant de structuration du propos, à travers à la fois un plan précis et explicite et une mise en perspective de la candidature dans un objectif de professionnalisation au sein des bibliothèques. Il ne suffit pas de citer quelques mots-clés pour démontrer sa bonne compréhension des enjeux de la profession : ces concepts doivent être contextualisés et problématisés pour être porteurs de sens dans le propos du candidat et indiquer sa capacité de recul critique face aux sujets abordés. Le jury a noté parfois une tendance à lister une succession d'expériences sans problématisation, un ton trop monocorde et une méconnaissance ou une maîtrise très superficielle des enjeux documentaires. Le caractère spécifique de cette voie par concours ne dispense en rien les candidats de produire en amont une veille et un effort de prise de connaissance de la culture professionnelle du métier auquel ils souhaitent se destiner.

Cette première partie de l'épreuve s'articule avec l'entretien qui lui succède. D'un point de vue stratégique, les candidats doivent veiller à la fois à une présentation dynamique, rythmée et très construite, qui enrichisse les éléments communiqués par l'intermédiaire du dossier de candidature. Il ne s'agit pas de procéder à une restitution à l'oral du curriculum vitæ dont le jury a déjà pris connaissance, mais de convaincre ce jury que la candidate ou le candidat dispose déjà de toutes les qualités attendues pour assumer les missions dévolues aux bibliothécaires.

- concernant l'entretien avec le jury

L'ensemble des candidats auditionnés a montré une très bonne gestion du stress, comme lors de la présentation d'ailleurs. Comme pour les exposés, le jury a pu constater cette année une différenciation nette entre les candidats :

Pour la moitié d'entre eux, l'échange a permis de confirmer l'impression ressentie à l'issue de la présentation : un projet professionnel clair et détaillé, fruit d'une réflexion visiblement approfondie et d'un attrait explicite pour des missions précises au sein des bibliothèques. Ces candidats ont par ailleurs su mettre en avant dans leurs réponses une bonne compréhension du positionnement d'un bibliothécaire dans un organigramme. Sur des mises en situation professionnelle comme sur des questions plus générales, pouvant porter sur des techniques managériales (conduite de projet ou de réunion, gestion de conflit dans une équipe ou avec le public, évaluation des activités ou des agents, etc.) ou sur des enjeux professionnels (Accès ouvert, valorisation des périodiques, diffusion de la culture scientifique, relations BM/BU, pédagogie et documentation, etc.), les candidats ont démontré une bonne capacité de recul et associé des connaissances théoriques et des réflexes « de bon sens » permettant le plus souvent des réponses opérationnelles et complètes. Interrogés sur leur projet professionnel, ces candidats ont confirmé par ailleurs l'impression donnée par leurs dossiers et leurs présentations : une motivation prenant sa source dans l'expérience professionnelle ou le parcours académique avec une très bonne capacité à capitaliser sur les expériences passées et à mettre en avant les compétences acquises pouvant être utiles pour des fonctions de bibliothécaires. Le jury a apprécié souvent lors de ces échanges la capacité également de ces candidats à mettre à distance les savoirs théoriques acquis en intégrant dans leurs analyses les effets de contexte à prendre en compte, par exemple concernant les styles de management (taille du service, niveau d'ancienneté et d'expertise des équipes). Enfin, ces très bonnes prestations ont révélé des candidats qui parvenaient parfaitement à séparer – sans opposer – leurs pratiques de recherche et la carrière future à laquelle ils aspiraient.

A l'inverse, les autres candidats, dont les projets professionnels semblaient, dans le dossier comme dans leur exposé, peu explicites, ont montré lors de l'échange une difficulté à appréhender les responsabilités associées à la réussite de ce concours. Sur les questions techniques comme théoriques, les réponses ont été souvent brèves et incomplètes. Ces candidats ont paru particulièrement déstabilisés par les courtes mises en situation proposées, montrant une difficulté à se placer dans une organisation de travail (la référence à la hiérarchie était systématiquement absente) et à prendre du recul par rapport aux situations décrites. Si le candidat n'appréhende pas clairement le positionnement d'un bibliothécaire dans une organisation de travail en bibliothèque, il éprouve les plus grandes difficultés à gérer les situations qui lui sont proposées. Dans l'un des cas, une certaine désinvolture dans le ton adopté pour la réponse donnait déjà au jury l'impression que le candidat trouvait cette situation au final ennuyeuse et ne méritant pas qu'on lui consacre beaucoup de temps. Rappelons que ce n'est pas au candidat d'en juger : lorsque le jury interroge un candidat ou une candidate, il a l'espoir que sa question sera examinée avec tout le sérieux nécessaire et pourra bénéficier d'une réponse détaillée et réfléchie.

Lorsque la situation n'est pas analysée, que les différents points de vue ne sont pas pris en compte, et que la position respective de chacun des protagonistes n'est pas bien appréhendée, la réponse proposée peut difficilement être satisfaisante et la prise de décision devient difficile. « L'idéal n'existant jamais, il s'agit toujours de s'adapter » n'est pas une conclusion de nature à rassurer le jury ni à constituer en soi la solution au problème soumis.

Il a manqué enfin pour ces candidats des connaissances de base en matière de culture administrative et managériale, leur permettant de se projeter dans un établissement et au sein d'un service de documentation. Des questions portant sur les droits et devoirs des fonctionnaires, sur les principales missions d'un bibliothécaire sont en réalité des questions faciles et attendues pour un concours de cette nature.

3.3. Concours interne

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
Admissibles	14	4
Présents	14	4
Moyenne	12,32	16,13
Note minimum	8	14
Nombre de notes inférieures à 10	5	0
Note maximum	18,5	18,5
Entretien de culture générale	Admissibles	Admis
Moyenne	10,32	13,13
Note minimum	5	6,5
Nombre de notes inférieures à 10	6	1
Note maximum	16	16

Tableau 19 : Épreuves d'admission du concours interne : données chiffrées

3.3.1. Entretien de motivation professionnelle

Les conditions de l'épreuve ne diffèrent pas de celles du concours externe, à l'exception de la possibilité offerte au jury de disposer d'un dossier RAEP adressé par chacun des candidats admissibles du concours interne. Ce dossier n'est pas noté, et sert au jury pour préparer les entretiens avec ces candidats.

L'entretien dure 30 minutes. La première partie de l'épreuve, d'une durée de dix minutes au maximum, consiste en un commentaire critique d'un texte portant sur des problématiques relatives au monde du travail et à l'actualité ou à la culture managériale.

La seconde partie de cette épreuve a une durée minimale de vingt minutes et consiste en un échange entre le candidat et les membres du jury. L'entretien porte souvent dans un premier temps sur les problématiques abordées dans le commentaire du texte. Cet échange est ensuite prolongé par des questions pouvant porter sur des éléments du dossier RAEP ou sur tous sujets relatifs au rôle, aux missions et à l'actualité des bibliothèques, ou sur l'économie de l'information ou les pratiques culturelles. En fonction des éléments figurant dans son dossier RAEP, il peut être demandé au candidat ou à la candidate d'apporter des précisions sur son projet professionnel, au-delà de son éventuelle réussite au concours. Cet entretien peut enfin comporter des temps de mise en situation professionnelle, portant sur des cas pratiques pouvant intervenir dans le cadre des fonctions exercées en qualité de bibliothécaire. Il s'agit en effet pour le jury durant cette épreuve d'évaluer à la fois

l'engagement du candidat dans un projet professionnel clair et construit et d'attester de sa capacité à exercer des fonctions de cadre et des responsabilités, en matière de management comme de conduite de projets.

Il est attendu du candidat pour cette épreuve décisive au stade de l'admission, eu égard à son coefficient, des connaissances de base et une curiosité sur les problématiques contemporaines du monde du travail en général, et du milieu des bibliothèques en particulier : les grands principes du management et de la méthodologie de projet, le rôle et les missions des bibliothécaires, l'organisation administrative des établissements et des bibliothèques, les grands enjeux documentaires, universitaires et territoriaux, l'évolution des pratiques culturelles, le développement du numérique, etc.

Le jury apporte les appréciations et remarques suivantes :

- concernant le dossier RAEP :

Ce dossier doit impérativement respecter le modèle fourni par l'administration et se conformer aux consignes précisées dans le *Guide d'aide au remplissage du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle* disponible sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

S'il n'est pas évalué, ce document doit permettre d'apprécier le positionnement administratif, hiérarchique et fonctionnel du candidat, et ses parcours et projet professionnels. Il sert enfin à la préparation des échanges avec les candidats à partir des compétences et expériences mises en avant et des réalisations jointes en annexe.

Cette ou ces **annexes** n'ont pas de caractère obligatoire, mais elles permettent au jury de prendre connaissance des réalisations opérationnelles à porter au crédit des candidats. Ces réalisations doivent pour autant être bien contextualisées et préciser clairement le rôle et le niveau de responsabilité du candidat dans les réalisations. Il s'agit de produire un compte-rendu de projet, présentant une introduction ou contextualisation, un descriptif de son déroulement contenant l'ensemble des éléments nécessaires pour en mesurer la portée (rôle du candidat, personnels impliqués, budget de l'opération, calendrier de réalisation, résultats obtenus, modalités et résultats de l'évaluation de l'action, etc.). Un dossier d'appel à projet joint en annexe ne permet pas de mesurer les effets des actions mises en œuvre. Le dossier RAEP est un document stratégique qui doit viser à convaincre le jury de la capacité de la candidate ou du candidat à exercer les fonctions dévolues à des bibliothécaires. Rien n'interdit au candidat de présenter en annexe des réalisations qui correspondent aux missions courantes du poste occupé, mais il est évident que des projets présentant une complexité particulière ou mobilisant des compétences dépassant le périmètre du poste occupé souligneront d'autant la capacité du candidat à exercer les fonctions d'un corps supérieur. Des annexes portant sur la rédaction d'un document de politique documentaire sectorielle pour un acquéreur, ou une procédure de travail correspondant aux missions confiées ne permettent pas d'apprécier les aptitudes de la candidate ou du candidat à exercer des responsabilités plus importantes.

Le parcours de formation vise à permettre au jury d'apprécier les compétences acquises durant la carrière professionnelle au-delà de la formation initiale. Il est donc d'une part souhaitable que le diplôme professionnalisant pour la formation initiale figure dans cette rubrique. D'autre part, s'il n'est pas attendu des candidats une liste exhaustive des formations suivies dans le cadre de la formation continue, les stages courts ne doivent pas être systématiquement écartés, dès lors qu'ils ont permis

aux candidats de progresser dans les compétences acquises. Plusieurs candidats ont cette année encore organisé la présentation des formations suivies par grandes thématiques. Ce n'est en rien obligatoire et les présentations chronologiques ou rétro-chronologiques conviennent également. Néanmoins, les regroupements thématiques offrent une meilleure lisibilité du parcours de formation, permettent d'intégrer facilement des stages courts dans la présentation et soulignent d'autant les compétences acquises.

La partie relative à l'expérience professionnelle doit permettre au jury de retracer aisément la carrière du candidat, d'apprécier la diversité des fonctions exercées, la mobilité opérée, et la richesse du parcours. Les compétences acquises au regard de ces expériences professionnelles doivent être précises et souligner le cas échéant parmi ces compétences, celles qui correspondent à des compétences attendues dans le corps des bibliothécaires (conduite de projet, encadrement fonctionnel ou hiérarchique, participation à la formation du public ou des agents, expertise en matière de gestion de données, etc.).

Le rapport d'activité constitue le volet le plus important du dossier RAEP et les candidats doivent attacher une attention particulière à sa rédaction, qui soulignera la cohérence du parcours professionnel avec les objectifs de progression derrière la réussite espérée du concours. Il ne s'agit en aucun cas de reproduire sous une forme rédigée les différentes étapes de l'expérience professionnelle, mais d'organiser sous une forme de bilan personnel, les acquis de l'expérience en insistant par exemple systématiquement sur les compétences ajoutées par les différentes fonctions occupées et les différents établissements d'exercice. Là encore, la présentation thématique n'a aucun caractère obligatoire mais elle permet de souligner de façon synthétique la cohérence du parcours et les principaux apports de l'expérience et de la mobilité professionnelle. Le jury rappelle qu'une maîtrise de la syntaxe et des règles orthographiques est attendue tout particulièrement pour ce rapport.

- Concernant le commentaire de texte :

Les textes proposés aux candidats pour cette épreuve sont issus de sources variées, le plus souvent empruntés à une actualité récente autour des problématiques du monde du travail : parité, inclusion, techniques managériales, modalités d'accès à la fonction publique d'Etat, effets de la crise sanitaire dans les entreprises et les services publics, ludification dans l'entreprise, risques psycho-sociaux, formation tout au long de la vie, etc.

La plupart des candidats auditionnés ont respecté la durée fixée pour les modalités de cette épreuve. Quelques candidats ont toutefois présenté leur commentaire dans une durée inférieure à celle prévue, entraînant de ce fait un allongement équivalent de la durée de l'échange avec le jury. Une candidate a dû être interrompue, ayant largement dépassé la durée impartie. Une autre candidate a été confrontée à une difficulté d'ordre technique, liée à un équipement personnel défectueux pour la mesure du temps. Le jury recommande aux candidats de veiller à disposer lors de cette épreuve de moyens simples pour suivre la durée de leur prestation, car cela ne doit en aucun cas interférer sur la présentation de leur commentaire du texte.

La grande majorité des candidats a montré une bonne maîtrise du stress associé à cette épreuve. Deux prestations ont toutefois paru très affaiblies par une difficulté pour ces candidats à gérer leurs émotions durant l'étape du commentaire.

La méthodologie du commentaire a semblé de manière générale maîtrisée par les candidats cette année, mais le jury a regretté pour un certain nombre de cas une explicitation insuffisante du plan

adopté et une certaine difficulté à proposer une problématique dépassant l'énonciation littérale de la thématique centrale du texte analysé. Généralement, cela conduisait ces candidats à une paraphrase du texte sans mise en perspective ni recul critique. A l'inverse, un candidat, visiblement en désaccord avec certains des points de vue de l'article, s'est immédiatement écarté de l'exercice du commentaire, qui doit présenter les différents points de vue de façon équilibrée et neutre, avant de pouvoir envisager ensuite un examen critique de certaines des assertions. Si une réflexion personnelle sur le texte est tout à fait possible et même souhaitable, elle doit être nuancée et veiller à restituer pour autant l'ensemble des points de vue possibles sur le sujet. De même, le jury a pu noter parfois un niveau de langue qui n'était pas celui attendu pour un concours ouvrant la voie vers des responsabilités importantes.

Les meilleures présentations comprenaient généralement :

- un exposé fluide et structuré, bénéficiant parfois d'une amorce surprenante permettant dès l'introduction de retenir l'intérêt des membres de la commission ;
- une annonce explicite du plan et l'identification d'une problématique permettant la mise en perspective du sujet abordé ;
- la prise en compte dans le commentaire de toutes les idées principales du texte étudié, tout en offrant des perspectives plus larges dans le commentaire, perspectives illustrées par des exemples précis et variés. L'étape du commentaire de texte permet au jury de mesurer la curiosité professionnelle et la connaissance de la candidate ou du candidat sur les questions touchant à l'organisation du travail, ce qui suppose de ne pas réduire ses illustrations à son établissement d'exercice.
- des parties correspondant au plan annoncé en introduction et articulées entre elles par des transitions efficaces et dynamiques ;
- une conclusion à la fois synthétique et ouverte, déplaçant le cas échéant la problématique vers les métiers et les organisations des bibliothèques.

A contrario, le jury a constaté chez certains candidats :

- des commentaires limités à une restitution presque littérale des éléments du texte, démontrant un manque de recul critique et une incapacité à exploiter les enjeux au-delà du constat dressé par l'auteur ;
- une propension à réduire parfois sciemment la portée du texte à un seul de ses enjeux, de façon à pouvoir ainsi visiblement développer des notions maîtrisées, mais au risque de s'éloigner dangereusement de l'exercice du commentaire ;
- une confusion malvenue entre l'exercice du commentaire et le délassement d'une conversation libre entre pairs, ce qui ne saurait satisfaire le cadre défini dans l'arrêté fixant les modalités d'organisation du concours interne... ;
- un propos affaibli par une prise de parole confuse ou un ton monocorde, ne permettant pas toujours au jury d'apprécier pleinement le traitement du sujet.

- Concernant l'entretien :

L'échange entre le jury et le candidat s'appuie dans un premier temps sur les éléments mis en avant par le candidat ou la candidate durant la présentation du commentaire. Comme toujours, les réponses trop courtes entraînent un nombre plus important de questions de la part du jury, rarement au bénéfice des candidats. Il convient de trouver un juste équilibre entre l'effort nécessaire de synthèse et de concision dans les réponses apportées et une brièveté excessive qui trahit généralement un embarras face aux questions.

L'objectif du jury n'est pas de mettre en difficulté les candidats auditionnés mais de parvenir à travers cet échange à évaluer leur capacité à offrir les qualités attendues pour prendre en charge les missions habituellement confiées aux bibliothécaires. Il n'est donc pas surprenant que nombre des questions posées à ces candidats portent sur des problématiques de management et de méthodologie professionnelle (conduite de projet ou de réunion, évaluation des services ou des agents, pédagogie universitaire et documentation, services aux chercheurs, etc.).

Un certain nombre de candidats ont paru cette année avoir des difficultés à prendre la pleine mesure des enjeux des questions posées. S'il était appréciable que ces réponses soient enrichies par l'expérience ou une observation du terrain, elles ont en revanche souvent été incomplètes et montrant une faiblesse dans les acquis théoriques, comme pour les questions relatives aux qualités attendues d'un bon encadrant ou celles portant sur la conduite de réunions ou de projets. La réussite de cette épreuve requiert une parfaite maîtrise du vocabulaire et des concepts professionnels, ainsi qu'une bonne connaissance de l'actualité des bibliothèques. Ces deux prérequis conditionnent la capacité des candidats à formuler des réponses précises, concises et complètes. Sans ces bases théoriques qui offrent une assise solide aux apports de l'exercice professionnel, les candidats prennent le risque de ne pas parvenir à mettre suffisamment en valeur leur capacité d'adaptation et leur aptitude à assumer des responsabilités d'encadrement. « Ne pas aller à l'encontre de la volonté des agents » conduit inmanquablement le jury à s'interroger sur l'efficacité ou la pertinence du style managérial du candidat...

Le jury a à nouveau été confronté cette année à une audition durant laquelle le candidat semblait soucieux de conserver la parole au-delà du nécessaire, dans l'objectif sans doute de retarder d'autant l'arrivée de la question suivante. Ce type de comportement est à proscrire et donne au final une impression très négative sur la personnalité du candidat, ce d'autant plus que les réponses finissent en ce cas par être très éloignées de la question posée initialement...

A contrario de la session précédente du concours interne, peu de candidats ont pensé à illustrer leurs réponses par des exemples de réalisations professionnelles observées ou découvertes à la faveur de visites, de journées ou de lectures professionnelles. Ces illustrations sont de nature à renforcer la pertinence des réponses apportées et à mettre en valeur la curiosité professionnelle des candidats.

Les auditions les mieux notées par la commission cette année se caractérisaient par une bonne capacité de recul par rapport à la pratique professionnelle, une parfaite maîtrise des concepts et des enjeux et un positionnement clair dans le service comme dans l'établissement offrant aux candidats une aisance manifeste dans la prise en considération des questions posées. Très souvent, ces candidats parvenaient de fait à discerner parfaitement le périmètre des questions posées et à leur apporter des réponses très complètes et concrètes, dont la pertinence était soulignée par une parfaite maîtrise du lexique professionnel et un intérêt manifeste pour le métier et les perspectives offertes par une possible réussite au concours. Ces candidats présentaient d'ailleurs des projets professionnels très réfléchis et détaillés.

3.3.2. Entretien de culture générale

Les conditions de l'épreuve de culture générale sont identiques à celles du concours externe : l'entretien a une durée de 30 minutes. L'épreuve consiste en un commentaire de texte d'une durée de dix minutes maximum, puis d'une reprise et d'un approfondissement des idées du texte et d'une discussion plus large pendant 20 mn.

Les textes choisis cette année sont issus de la presse généraliste (quotidiens nationaux, hebdomadaires, sites d'information...) Ils couvrent des champs disciplinaires très larges qui font appel aux connaissances ou à la curiosité générale du candidat : actualité économique, géopolitique, questions mémorielles, actualité culturelle.

Cette diversité des textes amène le jury à insister sur la nécessité, pour les candidats, de bien travailler leurs connaissances tout au long de l'année de préparation du concours, et pas seulement lorsqu'ils savent qu'ils sont admissibles. Le jury rencontre trop souvent cet écueil de candidats qui n'ont aucune idée des grandes questions sociétales du moment. Ainsi, pour cette session, l'impossibilité de certains candidats à argumenter autour de la « cancel culture » constitue un sérieux problème. Le jury encourage donc les candidates et candidats à feuilleter tout au long de l'année la presse nationale et les grands titres généralistes (Le Monde, Courrier International, Books,...) capables de leur offrir une vision synthétique et argumentée des questions sociales, politiques et culturelles.

Cette année, le jury tient à souligner, de manière positive, le niveau de préparation des candidats. Les commentaires de tous les candidats se situent tous, en effet, dans la moyenne de 8-10 minutes. Cette qualité est accompagnée d'une bonne maîtrise des attentes formelles : introduction claire, problématique et plans énoncés, conclusion. Au niveau formel, les meilleures prestations proposent une courte accroche du sujet en introduction, une problématique bien construite et annoncent des transitions entre les parties.

Sur le plan du contenu, le commentaire n'est pas une paraphrase du texte. Trop de candidats se limitent encore à un résumé-synthèse du texte, au mieux selon un plan différent de l'ordre du texte, au pire en suivant linéairement celui-ci. En ce sens, la problématique à dégager à la fin de l'introduction ne doit pas être non plus l'exacte copie du titre de l'article.

L'usage des citations doit être limité, maîtrisé et démontrer la capacité des candidats à repérer et commenter les points saillants du texte voire, si cela est pertinent, à décrypter allusions ou sous-entendus.

Les meilleurs candidats ont su replacer le texte dans son contexte social, culturel ou historique, dégager une problématique claire et sans prétention, construire un plan leur permettant de montrer leur bonne compréhension du texte et de ses enjeux, en laissant une part à l'apport d'éléments de culture personnelle, voire à un avis argumenté. Ils ont clos leur propos par une conclusion répondant à la problématique initiale et élargissant le sujet sans paraphraser le texte commenté. Le jury se permet d'insister sur ce point : les points de vue des candidats sur les textes sont bienvenus à condition qu'ils soient argumentés et développés. Affirmer ainsi que « la censure, ce n'est pas démocratique », est un peu court. Elle invite en outre le jury à poser des questions dans la partie de reprise de l'exposé pour préciser la pensée du candidat et pour développer sa réflexion. Une telle assertion dans un commentaire peut-être un choix, mais il faut impérativement que la candidate ou le candidat soit en mesure d'argumenter ensuite. Il est peu recommandé d'agrémenter son commentaire de noms, de

références ou de concepts qui appelleront très certainement des questions et ne sont en même temps pas maîtrisés. Le jury pense ici à un candidat qui a fait référence à Julien Gracq dans son commentaire, sans pouvoir donner ensuite quelques éléments biographiques sur cet auteur.

A cet égard, le candidat doit garder à l'esprit que le jury essaie d'amener le candidat à rebondir sur son commentaire, et à en préciser certains points, pour ouvrir l'échange en lui donnant l'occasion d'approfondir des aspects intéressants ou évoqués très vite. L'objectif de cette partie est d'amener le candidat à préciser sa pensée, à définir des termes et des concepts évoqués dans son commentaire. Tout ne peut être exprimé d'un texte ou argumenté en 10 mn et cette partie de reprise a justement pour vocation d'approfondir le commentaire. Il ne s'agit en aucun cas de pointer d'éventuelles défaillances – le jury a bien conscience que la durée de préparation est très courte – mais d'enrichir le commentaire et de percevoir les qualités du candidat en matière d'argumentation et d'apport de connaissances.

En moyenne, le jury a consacré 10 mn à cet approfondissement du commentaire et du texte, puis 10 mn à une discussion plus large, qui s'écarte complètement du texte et est moins destinée à éprouver la culture générale des candidats qu'à déceler leur capacité d'argumentation ou de questionnement face à un problème social, politique, économique ou culturelle. Le jury n'est pas là pour « coller » la candidate ou le candidat mais beaucoup d'entre eux le pensent encore visiblement et se contentent de réponses très courtes, ce qui amène le jury à poser d'autres questions. A l'inverse, même si aucun cas de réponse très longue ne s'est présenté cette année, il faut être vigilant à ne pas laisser le jury penser que le candidat essaie de gagner du temps, en mobilisant la parole.

Il faut quand même noter le fait que la grande majorité des candidats a eu à cœur de répondre – ou de tenter de le faire – tout au long de l'entretien, sans se démobiliser ou se laisser décourager après n'avoir pas su répondre à une ou plusieurs questions. Il faut rappeler qu'il est normal qu'un entretien de culture générale aborde un point sur lequel le candidat est peu aguerri. Le jury n'attend nullement des candidats des connaissances universelles. Certains candidats, dans cette situation, ont su tirer des parallèles avec un sujet mieux maîtrisé ou émettre franchement une hypothèse en expliquant leur cheminement, ce qui est très appréciable et illustre heureusement leur capacité à raisonner, leur dynamisme, voire leur aptitude à se projeter dans une situation où ils n'auraient pas spontanément la réponse à une question posée. Certains candidats ont exprimé de manière un peu candide leur manque d'intérêt pour le sujet abordé par le texte, voire leur jugement négatif, comme sur la culture populaire, par exemple, ce qui n'est pas forcément bienvenu car peu argumenté.

Il est particulièrement apprécié de chercher à montrer son raisonnement et de réfléchir pour trouver une réponse mais il faut savoir identifier le moment où on a répondu au jury ou bien convenir qu'on ne peut aller au-delà de la réponse donnée. Les jugements sommaires parfois assésés par un candidat – qu'ils soient communément admis ou non – sont l'occasion pour le jury d'inviter le candidat à définir les termes employés ou à lui demander des exemples à l'appui de son propos. C'est encore une fois là où il est bon de maîtriser ce qui est dit. Parler ainsi de « légitimité culturelle » conduit ainsi le jury à sonder les capacités argumentatives du candidat. A l'identique, les prises de position personnelles, lorsqu'elles sont nuancées et argumentées, sont les bienvenues et peuvent amener à un échange qui révèle les connaissances du candidat et sa capacité à les mettre en lien.

Le jury a encore été frappé cette année par de nombreuses lacunes dans des domaines qui relèvent de la culture générale ou de connaissances liées à l'actualité sociale, politique, économique et culturelle. Ces lacunes pénalisent les candidats tant pour le commentaire de texte (risque de faux-sens, manque de contextualisation) que pour l'échange avec le jury. On attend de professionnels de la

documentation souhaitant évoluer vers des responsabilités de catégorie A qu'ils soient familiers des institutions politiques du pays – voire européennes ou internationales – et qu'ils puissent brosser à grande échelle la situation politique actuelle en Russie ou définir ce qu'est une démocratie illibérale et en donner quelques exemples. Cela n'a pas toujours été le cas.

Comme pour la session précédente, le jury a été étonné de constater chez plusieurs candidats un flou conceptuel (censure, décentralisation/déconcentration, histoire et mémoire, capitalisme...) et une faible capacité d'évaluation critique des sources d'information les conduisant parfois à confondre propagande, journalisme d'investigation, publicité déguisée et communication. Le jury note également un manque de repères historiques et géographiques de base (création de la Ve République et localisation de la Nouvelle-Calédonie par exemple) qui ne sont pas l'apanage des spécialistes du « Trivial Pursuit »... Il va sans dire que de mauvaises réponses à ces questions laissent, au mieux, le jury perplexe sur les qualités du candidat, au pire desservent celui-ci.

Conclusion et recommandations

Le fait que le calendrier et les modalités de mise en œuvre des différentes épreuves de cette session aient pu se dérouler sans modification ni difficulté, eu égard aux adaptations nécessaires lors de la session 2020, est un motif de très vive satisfaction. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien et la compréhension dont ont fait preuve les différents services de la DGRH mobilisés par l'organisation des concours de la filière des bibliothèques (les bureaux D1 et D5 notamment).

Si le nombre de postes offerts au concours a sensiblement augmenté cette année, ces concours se caractérisent toujours par une très grande sélectivité. Les recommandations et les observations parfois critiques figurant dans le présent rapport n'ont qu'un unique objet : permettre aux candidats et aux centres de formation de disposer d'informations précises et détaillées pouvant guider leur préparation.

Les organismes de formation proposant des préparations aux concours constituent un appui indispensable pour ces futurs candidats, de façon notamment à permettre tant une maîtrise de la nature des différentes épreuves de ces concours, qu'une aisance et clarté d'expression ainsi qu'une bonne maîtrise du stress.

Une lecture attentive des rapports du jury pour les sessions antérieures, un entraînement aux épreuves écrites et orales et une veille active sur l'actualité et sur la profession permettront aux futurs candidats d'aborder plus sereinement les prochains concours. Des participations régulières et constantes aux journées professionnelles proposées en ligne ou en présentiel, une consultation systématique des sommaires de la presse professionnelle, et des échanges avec les collègues en charge de projets ou des différents services pour les candidats du concours interne peuvent également nourrir utilement ces temps de préparation.

Une préparation bien anticipée et continue offrira surtout aux futurs candidats une aisance et une distance critique indispensables pour favoriser l'appréhension des sujets et pouvoir mettre en lumière à travers le traitement des sujets toutes leurs aptitudes et qualités personnelles et professionnelles justifiant leur démarche de candidature.

Puisse ce rapport et les recommandations du jury aider les candidats de la prochaine session dans leur démarche de préparation.

Remerciements

Le président et la vice-présidente du jury remercient vivement pour leur implication et soutien, ainsi que leur contribution active et efficace l'ensemble des membres du jury, les membres du directoire du concours ainsi que les personnels du bureau des concours (DGRH D5) et du bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Pierre-Yves CACHARD

Joëlle CLAUD

avec le concours de Benjamin Gilles, Frédérique Joannic-Seta, Clément Oury.

Annexes

Annexe 1	Liste des membres du jury des concours externe, interne et spécial de bibliothécaires et de l'examen professionnalisé réservé- Session 2021
Annexe 2	Sujets de la session 2021 – épreuves écrites
Annexe 3	Sujets de la session 2021 – épreuves orales

Annexe 1

Liste des membres du jury des concours externe, interne et spécial de bibliothécaires et de l'examen professionnalisé réservé- Session 2021

Monsieur CACHARD Pierre-Yves	Président, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, collège bibliothèques, documentation, livre et lecture	PARIS
Madame CLAUD Joëlle	Vice-présidente, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, collège bibliothèques, documentation, livre et lecture	PARIS
Madame ALLAGNAT Valérie	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur AUFFRAY Quentin	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Madame BARTHET Emilie	Conservatrice en chef des bibliothèques	DIJON
Madame BIGOT Martine	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Madame BIZOS Isabelle	Conservatrice des bibliothèques	ROUEN
Madame BLOT Anne-Françoise	Conservatrice en chef des bibliothèques	ORLEANS-TOURS
Madame BOITEUX Caroline	Bibliothécaire	ORLEANS-TOURS
Madame BOULAIRE Séverine	Bibliothécaire hors classe	RENNES
Madame BROMS Hélène	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Madame BRU Jocelyne	Bibliothécaire	PARIS
Monsieur CARON Yves	Ingénieur d'études	AIX-MARSEILLE
Madame CHATEAU Laurine	Bibliothécaire	BORDEAUX
Madame CLATIN Marianne	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur CORDONNIER Mathieu	Bibliothécaire	LILLE
Monsieur COVAL Jean-Marc	Conservateur en chef des bibliothèques	GRENOBLE
Monsieur CREFF Jean- Arthur	Conservateur général des bibliothèques	STRASBOURG
Madame CREPPY Rachel	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Madame CURIEN Julie	Bibliothécaire	CRETEIL
Madame DE COURS Isabelle	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS

Monsieur DELANGLE Olivier	Conservateur en chef des bibliothèques	AIX-MARSEILLE
Monsieur DELESPIERRE Louis	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Madame DEMAY Soraya	Conservatrice des bibliothèques	TOULOUSE
Madame DESRUES Clémence	Conservatrice des bibliothèques	CRETEIL
Monsieur DUFOURNET Stéphane	Bibliothécaire hors classe	PARIS
Madame DUMAS Chloé	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Madame DUPRAT Julie	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur DUTREMEE Régis	Conservateur général des bibliothèques	PARIS
Monsieur FILIPPI Dominique	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Madame FLEJOU Lucie	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur GAILLARD Romain	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Madame GARCIA Joëlle	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur GILLES Benjamin	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Madame GUTTA Antonina	Conservatrice des bibliothèques	CRETEIL
Madame JOANNIC-SETA Frédérique	Conservatrice générale des bibliothèques	PARIS
Madame LASSAGNE Carine	Bibliothécaire	MONTPELLIER
Monsieur LEBERTOIS François	Conservateur des bibliothèques	MONTPELLIER
Madame LEBLOND Corinne	Conservatrice générale des bibliothèques	LILLE
Madame LECLERCQ VARLAN Natacha	Conservatrice des bibliothèques	LILLE
Madame LISSART Marie	Conservatrice des bibliothèques	MONTPELLIER
Monsieur MABILLE Olivier	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Madame MAILLAND DIT BARON Lucie	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur MARCHAND Yann	Conservateur général des bibliothèques	NANTES
Madame MATTEOSSIAN Régine	Bibliothécaire	LYON
Monsieur MERVEILLE François	Bibliothécaire	CRETEIL
Madame MINAULT RICHOMME Emmanuelle	Conservatrice en chef des bibliothèques	REIMS

Madame MOATTI Raphaële	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Madame OKRET-MANVILLE Christine	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur OURY Clément	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Monsieur PERRIN Jonathan	Bibliothécaire	CRETEIL
Monsieur PICARD David-Georges	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur PICHENOT François	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Monsieur RESPINGUE-PERRIN Sébastien	Conservateur en chef des bibliothèques	VERSAILLES
Madame RIGEADE Marine	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Madame ROCHAS Amandine	Conservatrice des bibliothèques	GRENOBLE
Monsieur ROSEMBERG Noémie	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur SALOMON Thierry	Bibliothécaire hors classe	PARIS
Monsieur SENE Christophe	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur TONON Stéphane	Bibliothécaire	CRETEIL
Monsieur VILBAS Jean	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Monsieur VILLA Paul	Conservateur des bibliothèques	ROUEN
Madame WOLFF Dominique	Conservatrice générale des bibliothèques	RENNES

Annexe 2
Sujets de la session 2021 - épreuves écrites

Concours externe et concours spécial – Note de synthèse

Rédiger une note de synthèse de 4 pages maximum à partir du dossier joint comportant des documents en langue française

Dossier : La preuve scientifique

Document 1 : Nicholas Wade et William Broad, La Souris truquée : enquête sur la fraude scientifique, p. 274-281 (4 pages)

Document 2 : Marie Ingouf, « Pourquoi la mythique expérience de Stanford est une imposture », Les Inrockuptibles [en ligne], 22/04/2018 (3 pages)

Document 3 : Eric Guilyardi, « Science sans confiance », Le Monde, samedi 5 août 2017 (4 pages)

Document 4 : Etienne Meyer-Vacherand, « Une nouvelle crédibilité scientifique à construire », Le temps, samedi 13 juin 2020, p. 52 (2 pages)

Document 5 : Hervé Morin, Sandrine Cabut, David Larousserie, Pascale Santi et Nathaniel Herzberg, Coronavirus : le « Lancetgate révèle des failles de l'édition scientifique », Le Monde, 15 juin 2020 (5 pages)

Document 6 : Dominique Pestre, « Des preuves dans les pratiques scientifiques et dans les pratiques juridiques. Prolégomènes à une conversation. Section 1 : cinq thèses sur ce qui définit l'ordre des preuves en sciences. », dans : Eve Truilhé-Marengo et al. Preuves scientifiques, preuves juridiques. Larcier, 2011, pages 35-43 (5 pages)

Document 7 : Jean-Michel Berthelot, extrait du chapitre 2 « La dimension sociale de la science contrainte à renoncer à l'idée de « vérité scientifique » ?, dans : L'emprise du vrai. Connaissance scientifique et modernité, Presses universitaires de France, 2008, pages 26 à 29 (2 pages)

Document 8 : Avis de la Haute Autorité de Santé, une nouvelle étape vers un déremboursement de l'homéopathie ? L'Usine Nouvelle (site web), mercredi 15 mai 2019 (2 pages) ;

Voir le dossier complet :

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Sujets_CC_BIB/44/3/Note_de_synthese_Bibliothecaire_Ext_1379443.pdf

Concours externe – composition

Faire vivre le patrimoine.

Voir :

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Sujets_CC_BIB/44/1/Composition_Bibliothecaire_Ext_1379441.pdf

Concours interne – Étude de cas

Le SCD dans lequel vous exercez le rôle de responsable de l'accueil des publics dispose d'un règlement intérieur voté il y a une quinzaine d'année. Lors des entretiens annuels, la question de l'application de ce document a été évoquée de nombreuses fois par les agents d'accueil. Le sentiment général de l'équipe est que ce règlement est désormais dépassé et n'est plus utilisable par les agents en situation de service public. Pour remédier à cet état de fait, la directrice du SCD vous charge de rédiger une note détaillant la méthodologie de travail à mettre en place pour doter le SCD d'un nouveau règlement intérieur efficace et en accord avec sa politique d'accueil.

Dossier joint :

Document 1. Texte 1. Rouillard, Dominique. « Élaborer un règlement intérieur ». BIBLIOTHÈQUE(s), décembre 2002, n°5/6, p. 34-35.

Document 2 : Texte 2. De Miribel, Marielle. « Le guide du lecteur ou la confusion des genres ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1998, n° 6, p. 64-66. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-06-0064-009>

Document 3 : Chekib, Vincent. L'accueil des publics en bibliothèque : une pratique politique d'ouverture sans se perdre ni exclure, DCB 16, Mémoire d'étude, mars 2008

Document 4 : Règlement intérieur de la bibliothèque universitaire, SCD Université Paris Nanterre.

<https://scd.parisnanterre.fr/nous-connaître/reglement-interieur-et-charte-d-accueil/reglement-interieur-et-charte-d-accueil-502638.kjsp#reglement>

Voir le dossier complet :

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Sujets_CC_BIB/42/1/FBI_EP1_1379421.pdf

Annexe 3
Sujets de la session 2021 - épreuves orales

Épreuve de motivation professionnelle

- **Les entreprises confrontées à leurs salariés démotivés** (François Desnoyers, *Le Monde*, 10 février 2021)
- **Etre fonctionnaire, un métier qui n'attire plus la jeunesse** (Benoît Floc'h, *Le Monde*, 12 novembre 2020)
- **« Les stéréotypes et le plafond de verre sont encore puissants » : le long chemin vers la parité dans les directions des entreprises** (Marie Charrel, Isabelle Chaperon et Juliette Garnier, *Le Monde* (site web), mardi 26 janvier 2021)
- **« La surveillance perpétuelle par des logiciels entraîne des abus »** (Charles Delouche Bertolasi, *Libération*, lundi 23 novembre 2020)
- **La gamification en entreprise, un jeu dangereux ?** (Thomas Leclercq, *CET*, 22 novembre 2020)
- **La semaine de quatre jours continue de faire rêver** (Enzo Dubesset, *La Croix* (site web), *Economie*, lundi 18 janvier 2021)
- **La crise sanitaire accélère la transformation des musées** (Aurélié Dunouau, *La Gazette des communes*, no. 2521, lundi 29 juin 2020)
- **Ils s'adaptent aux salariés handicapés : Les employeurs bénéficient de dispositifs particuliers.** Seuret, Franck, *Le Figaro*, mardi 26 janvier 2021)
- **Le compte personnel de formation dopé par la crise** (William Plummer, *Le Figaro*, 3 novembre 2020)
- **La révolution du travail sur mesure** (Jean-Marc Vittori, *Les Echos* (en ligne), publié le 3 novembre 2020)
- **Demain, nous aurons plusieurs espaces de travail** (Anne-Élisabeth Bertucci, *Ouest-France, Formation - Travail - Entreprise*, samedi 19 décembre 2020)
- **Le paradoxe de la Fonction publique** (Jean-Michel Arnaud, *La Tribune*, 16 décembre 2020)
- **L'argot de bureau : le « blurring » ou la journée qui ne s'arrête jamais** (Jules Thomas, *Le Monde*, 30 novembre 2020)
- **L'absentéisme baisse, mais les troubles psychosociaux augmentent** (Catherine Quignon, *Le Monde* (site web), mardi 17 novembre 2020)
- **La difficile mise en place du télétravail dans la fonction publique** (Benoît Floc'h, *Le Monde* (site web), lundi 26 octobre 2020.

Épreuve de culture générale

- **Restitutions d'œuvres extra-européennes ? : « Il faut élaborer une doctrine commune? »** (Sabine Gignoux, *La Croix* (site web) *Culture*, jeudi 5 novembre 2020)
- **Les archives, socle des progrès de la science** (Stéphane Van Damme, *Le Monde*, 20 janvier 2020)
- **Le Pass culture, une expérimentation semée d'embûches** (Aude Carasco, *La Croix*, 13 janvier 2021)
- **Réseaux sociaux : le défi de la régulation** (Alexandre Piquard, *Le Monde Économie*, 13 janvier 2021)
- **Les nouvelles routes de la soie sont semées d'embûches** (*L'Humanité*, mardi 28 août 2018)
- **La place donnée aux citoyens dans la recherche scientifique doit être repensée** (Vinciane Despret, *Le Monde, Analyses*, 26 juin 2020)
- **Citoyens tirés au sort pour remplacer les experts, bonne ou mauvaise idée ?** (Chloé Marriault, *Les Echos Start*, le 21 janv. 2021)
- **Mémoires de la guerre d'Algérie, plutôt des actes que des excuses** (Marie Verdier, *La Croix*, 21 janvier 2021)
- **Cancel culture, nouvelle censure ?** (Delphine Le Goff, *Stratégies* (site web), *Etudes/tendances*)
- **« Gisèle Halimi était une pionnière, une étoile du féminisme »** (interview Michelle Perrot, *Libération*, mercredi 29 juillet 2020)
- **Les œuvres littéraires s'adaptent à leur époque** (Alice Develey, *Le Figaro Littéraire*, 3 décembre 2020)
- **Quand le Bauhaus rêvait d'un art pour tous** (Emmanuelle Lequeux, *Le Monde Culture*, 13 décembre 2016)
- **Enseignement de l'histoire de l'esclavage : des lacunes et des disparités** (Violaine Morin, *Le Monde* (site web) *Education*, 9 octobre 2020)
- **Le fiasco des politiques culturelles** (Martine Robert, *Les Echos, Idées & Débats*, 26 octobre 2020)
- **Ces grandes écoles qui tournent la page des concours d'entrée écrits** (Caroline Beyer, *Le Figaro*, 12 décembre 2020)